

# Le groupe EELVA



**Conseil de Paris  
10, 11 et 12 décembre 2012**

[elus.paris-eelv.fr](http://elus.paris-eelv.fr)



CONTACT PRESSE :

*Julien Bonnet*  
*Chargé de mission / Communication*  
01 42 76 58 47  
06 82 29 32 94  
[julien.bonnet@paris.fr](mailto:julien.bonnet@paris.fr)

# SOMMAIRE

<b><u>COMMUNIQUES RECENTS (CONSEIL DE PARIS)</u></b>	<b>6</b>
HUILE DE PALME DANS LES CANTINES PARISIENNES : NON MERCI !	7
DOTATIONS DE L'ÉTAT : L'ÉGOÏSME PARISIEN, NON MERCI	8
LA METROPOLE A BESOIN DE PLUSIEURS SALLES DE CONSOMMATION A MOINDRE RISQUE !	9
MOBILISATION CONTRE LA TOUR TRIANGLE !	10
PLAN CLIMAT : LES ECOLOGISTES SE MOBILISENT DANS LES ARRONDISSEMENTS !	11
<b>10 PROPOSITIONS ECOLOGISTES POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>12</b>
<b><u>BUDGET</u></b>	<b>14</b>
<b>VŒU RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ÉTAT ET A CERTAINS PROJETS INUTILES</b>	<b>15</b>
VŒU POUR UNE MAJORATION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	16
<b>AMENDEMENT RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT</b>	<b>17</b>
AMENDEMENT POUR SOUTENIR LES « PROJETS ASSOCIES » LOCAUX DE NUIT BLANCHE	18
<b>AMENDEMENT POUR SOUTENIR LES PROJETS « CLASSES DECOUVERTE »</b>	<b>19</b>
AMENDEMENT POUR L'ENTRETIEN DES TENUES DES AGENTS DE LA DEVE	20
VŒU RELATIF AU FINANCEMENT D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)	21
<b>AMENDEMENT POUR L'ENTRETIEN DES CENTRES THERMIQUES DES EQUIPEMENTS PUBLICS</b>	<b>22</b>
<b>AMENDEMENT RELATIF AUX PLANTATIONS D'ARBRES A PARIS</b>	<b>23</b>
<b>AMENDEMENT POUR FAVORISER L'ACHAT DE TAXIS PROPRES</b>	<b>24</b>

<b>AUTRES THEMATIQUES</b>	<b>25</b>
VŒU RELATIF AU FONCIER NON UTILISE DES CONGREGATIONS CONFESSIONNELLES	26
VŒU RELATIF A L'INSTALLATION DE VELIGO (GARAGES SECURISES POUR VELO)	27
AMENDEMENT RELATIF AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE AUTOLIB' ET AUTOLIBERTE	28
VŒU RELATIF A L'AUGMENTATION ANNONCEE DE LA TVA SUR LES TRANSPORTS	29
VŒU RELATIF A LA DESSERTTE DE LA FOIRE DU TRONE	30
VŒU POUR ELABORER UNE CHARTRE POUR LUTTER CONTRE LES STEREOTYPES DE GENRE	31
VŒU RELATIF A L'HUILE DE PALME	32
VŒU RELATIF A L'UTILISATION DES LOGICIELS LIBRES PAR LA COLLECTIVITE PARISIENNE	33
VOEU DU 63 PAUL BOURGET	34
VŒU DU 244 RUE TRONCHET	35
VŒU POUR LA NOUVELLE IMPLANTATION DE LA MAISON D'EUROPE ET D'ORIENT	36
<b>PLAN CLIMAT – 1 - 10 PROPOSITIONS</b>	<b>37</b>
AMENDEMENT RELATIF AUX DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL	38
VŒU RELATIF A L'INSTALLATION D'UNE CANOPEE SOLAIRE SUR LE PERIPHERIQUE	39
VŒU MATERIAUX BIOSOURCES	40
VŒU RELATIF A L'AGRICULTURE URBAINE	40
VŒU RELATIF AU « TRAM FRET »	41
VŒU RELATIF A UN POLE DE FRET FERROVIAIRE SUR LE SITE DES HALLES	42
VŒU RELATIF A LA CREATION D'UN PROGRAMME PARTICIPATIF DE VEGETALISATION DES MURS	44
VŒU BATIMENT EXEMPLAIRE	45
VŒU RELATIF A LA REGLEMENTATION DU POUVOIR D'INJONCTION DE RAVALEMENT	47
VŒU RELATIF A LA CREATION D'UN LIVRET D'EPARGNE PARIS CLIMAT	48
VŒU RELATIF A LA VALORISATION DES DECHETS DES RESTAURANTS SCOLAIRES	49

<b>VŒU RELATIF A L'ABANDON DES PROJETS D'IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR</b>	<b>51</b>
<b>VŒU RELATIF AUX SYSTEMES DE CLIMATISATION</b>	<b>52</b>
VŒU RELATIF AU FINANCEMENT DES REHABILITATIONS THERMIQUES DES LOGEMENTS SOCIAUX	53
VŒU RELATIF A L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION SUR LA COPROPRIETE	54
VŒU RELATIF SUR LA QUALITE NUTRITIONNELLE DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	55
VŒU RELATIF AUX CONTRATS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE	56
VŒU RELATIF A L'INTERDICTION DU STATIONNEMENT DES AUTOCARS AU CENTRE DE PARIS	56
VŒU RELATIF A LA FAISABILITE D'UNE PISTE CYCLABLE A CONTRE-SENS	56
VŒU RELATIF A LA CREATION JARDIN URBAIN SUR LE TOIT DU GYMNASSE LEOPOLD BELLAN	59
VŒU RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UNE ECO-LABELLISATION DES COMMERCES	60
VŒU RELATIF AU POINT DE VUE DES ABF EN MATIERE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	61
VŒU RELATIF AU POINT DE VUE DES ABF EN MATIERE DE PLANTATION D'ARBRES	62
VŒU RELATIF A LA REDUCTION DE LA VITESSE A 30KM/H AU CENTRE DE PARIS	63
VŒU RELATIF A L'ECOQUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL	64
VŒU RELATIF A LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE 20E ARRONDISSEMENT	66
VŒU SUR LE RYTHME DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT	67
VŒU SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC	68
VŒU BILAN DES CONVENTIONS AVEC LA FFB ET LA CAPEB	69
VŒU CHAUFFAGE ELECTRIQUE	70
VŒU RENOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX	71
AMENDEMENT RESERVOIRS D'EAU NON POTABLE	72
AMENDEMENT RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE	73
AMENDEMENT OBJECTIFS RENOVATION CHAUFFAGE ELECTRIQUE	74
AMENDEMENT OBJECTIFS 2020 POUR LE PLAN CLIMAT	75
AMENDEMENT PRECISION SUR LA NOTION DE SURFACE	76
AMENDEMENT ÉVOLUTION DES RESEAUX DE CHALEUR	77
AMENDEMENT ÉVOLUTION DE L'INCINERATION	78
AMENDEMENT ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ELECTRICITE	79
AMENDEMENT SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU	80
AMENDEMENT REVETEMENTS DE VOIRIE	81
AMENDEMENT COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	82
AMENDEMENT NIVEAU MAXIMUM DE CONSOMMATION	83
AMENDEMENT SUIVI DES DPE	85
AMENDEMENT CONSOMMATIONS DES GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	86
AMENDEMENT PRIX DE L'ELECTRICITE ET ECONOMIES ATTENDUES	87
AMENDEMENT PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	88



# **Communiqués récents**

**(Conseil de Paris de décembre)**

**Huile de palme dans les cantines parisiennes : non merci !**

**Les écologistes déposent au prochain Conseil de Paris un vœu pour éviter les produits contenant de l'huile de palme dans la restauration collective municipale : écoles, crèches, établissements sociaux et restaurants administratifs**

Cette huile végétale entre dans la composition de nombreux produits agro-alimentaires transformés, mais aussi de cosmétiques. Sa consommation est fortement suspectée d'accroître le risque de maladies cardiovasculaires, en raison de la présence importante d'acides gras saturés et de l'hydrogénation des acides gras insaturés en acide gras.

Devant ce problème de santé publique, la taxation de l'huile de palme est toujours en discussion au Parlement, après le rejet au Sénat, par la droite et les communistes, du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

*« L'huile de palme pose un problème sanitaire pour les Parisiennes et les Parisiens, mais elle suscite aussi une déforestation massive de forêts primaires en Asie du Sud-Est »* précise Jacques Boutault, maire du II<sup>e</sup> arrondissement. *« 80% des émissions de gaz à effet de serre de l'Indonésie proviennent de la déforestation et du déboisement, ainsi que de l'incendie volontaire des tourbières. On ne peut pas se voiler les yeux en pleine période d'actualisation du Plan Climat parisien ».*

## **Dotations de l'Etat : l'égoïsme parisien, non merci**

**Plutôt que de solliciter davantage l'Etat en période de crise, les écologistes plaident pour une solidarité métropolitaine renforcée. Paris doit assumer sa richesse**

Les écologistes s'étonnent des multiples demandes apparues dans la classe politique parisienne pour réclamer une dotation accrue de l'Etat envers la Ville, ou pour limiter la solidarité de Paris envers les autres collectivités territoriales, alors que Paris est la ville la plus riche de France.

« *Paris dispose d'un budget de près de 8 milliards d'euros, soit l'équivalent de la totalité des droits de mutation de l'ensemble des départements français* » rappelle Yves Contassot, conseiller de Paris du 13<sup>e</sup> arrondissement. « *En période de crise sociale et financière aussi forte, une capitale de gauche devrait plaider pour une fiscalité métropolitaine uniformisée et renforcer avec volontarisme la solidarité avec ses voisins.* »

« *Stéphane Gatignon, maire de Sevrans, a témoigné de la détresse budgétaire de nombreuses communes françaises. Alors que les projets douteux du stade Jean Bouin, de la canopée des Halles ou de la Philharmonie se poursuivent, le lobbyisme parisien auprès de l'Etat frôle l'indécence* » confirme Sylvain Garel, coprésident du groupe EELVA au Conseil de Paris.

« *La seule revendication légitime qu'on puisse porter auprès de l'Etat, c'est d'arrêter les grands projets inutiles et coûteux type Notre-Dame-des-Landes !* » conclut Danielle Fournier, également coprésidente du groupe.

Dans un souci de sobriété, les écologistes limiteront cette année leurs propositions budgétaires à moins de 10 millions d'euros, soit environ 1 / 1000<sup>e</sup> du budget parisien.



**La métropole a besoin de plusieurs salles de consommation à moindre risque !**

**Le prochain Conseil de Paris confirmera l'expérimentation prochaine d'un centre d'injection supervisée, probablement aux abords des gares de l'Est et du Nord\***

Mobilisés depuis 2004 sur le sujet, les éluEs écologistes saluent cette innovation sanitaire et sociale qui permettra de réduire les risques associés à la consommation de drogues.

« *Dans ces quartiers, une salle de consommation améliorera la santé et l'accompagnement social des usagers, mais elle permettra aussi de réduire l'occupation de l'espace public dont souffrent les riverainEs* » souligne Véronique Dubarry, conseillère de Paris du 10<sup>e</sup> arrondissement qui a participé en 2010 au séminaire sur le sujet de l'association Elus, Santé publique et Territoires.

« *Veillons au risque de concentration* » prévient cependant Sylvain Garel, coprésident du groupe EELVA au Conseil de Paris. « *Une seule salle ne pourra pas absorber à elle seule l'ensemble de la consommation métropolitaine* ».

La Région Ile-de-France est « *déjà prête à soutenir les salles de consommation à moindre risque* » annonce Laure Lechatellier, Vice-Présidente du Conseil régional Ile-de-France en charge notamment de l'Action Sociale et de la Santé. En effet, la nouvelle politique régionale de santé, votée le 27 septembre dernier, prévoit, pour toute expérimentation de ces structures, une aide régionale allant jusqu'à 200 000€ pour la construction, l'extension ou l'équipement. Laure Lechatellier rappelle « *que des expériences similaires ont déjà eu lieu dans d'autres villes européennes, comme à Genève, et ont permis de limiter les dangers sanitaires et sociaux liés à la toxicomanie* ».

Les écologistes souhaitent ainsi l'ouverture de plusieurs salles de consommation à moindre risque sur des sites métropolitains distincts, afin de prévenir tout risque d'engorgement et d'assurer la réussite du dispositif.

\*Voir la délibération 2012 DASES 658G – Subvention/Convention de 38 000 euros à l'Association GAIA PARIS (11 e)

**Mobilisation contre la tour Triangle !**

**Les écologistes portent cette semaine un vœu et s'associent à une manifestation unitaire**

Construire un nouvel aéroport dans le bocage nantais, ou urbaniser le plateau fertile de Saclay, au détriment de l'agriculture, de la biodiversité et des finances publiques, est une aberration.

Multiplier les tours de bureaux à Paris malgré la crise énergétique, l'engorgement des transports et la pénurie de logements, n'est guère plus responsable.

Dans le cadre du renforcement du Plan Climat, les éluEs écologistes déposeront un vœu au prochain Conseil de Paris pour que la Ville mette un terme à ses projets d'immeubles de grande hauteur. EELV-Paris s'associe aussi à la [manifestation contre la tour Triangle](#) prévue le samedi 8 décembre à 15h devant le Parc des Expositions de la porte de Versailles.

Ce rassemblement soulignera le déficit démocratique qui caractérise l'implantation de tours dans la métropole. A Paris, un sondage CSA a révélé dès novembre 2007 que 63% des Parisiennes et Parisiens refusent l'implantation de tours. A Boulogne, l'aménagement à grand renfort de béton de l'île Seguin se heurte toujours à l'opposition résolue des riverainEs et contraint le Maire à s'essayer au referendum.

EELV-Paris demande toujours un referendum *contradictoire* sur tous les nouveaux projets de tours de bureaux.

**Catherine Ribes et Manuel Domergue, porte-parole d'EELV-Paris**

**Danielle Fournier et Sylvain Garel, coprésidentEs d'EELV-Paris**

## **Plan Climat : les écologistes se mobilisent dans les arrondissements !**

Agriculture urbaine, canopée solaire, compostage, végétalisation des murs...

### **Les éluEs EELV déposeront plus de 30 vœux relatifs au Plan Climat dans les divers conseils d'arrondissement de décembre**

« A l'heure où, à Doha, les négociations climatiques entre Etats s'annoncent difficiles, c'est d'autant plus important de prouver que les Villes agissent » se félicite Dominique Dussart, adjointe en charge de l'Environnement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Afin de mobiliser tous les acteurs et tous les territoires de Paris, les écologistes proposeront notamment :

- La mise en place d'une **éco-labellisation des commerces** (2<sup>e</sup> arrondissement)
- La **végétalisation des murs d'habitations** (4<sup>e</sup>)
- L'expérimentation du **compostage collectif à l'échelle du quartier Aligre** (12<sup>e</sup>)
- Le lancement d'études pour **transformer l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul en écoquartier**, ambitieux sur la géothermie et la démarche participative (14<sup>e</sup>)
- Le lancement en 2013 d'un **dispositif Main verte permettant aux habitants de végétaliser le trottoir le long des bâtiments** (18<sup>e</sup>)
- Le lancement d'un **projet d'agriculture urbaine** (19<sup>e</sup>)
- La réalisation d'une **canopée solaire sur le périphérique**, soit une couverture légère qui serait le support de nombreux panneaux photovoltaïques (20<sup>e</sup>)

« Avec ce travail d'équipe au plus près des territoires, on a voulu montrer que le défi climatique est d'abord un enjeu collectif » souligne Romain Paris, adjoint au développement durable dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. « A Paris, les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre ne dépendent pas de l'action directe de la Ville. Acteurs et actrices économiques, habitantEs, touristes... Tout le monde doit se mobiliser pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020 ».

« Alors que le gouvernement prépare un vaste plan national de rénovation thermique, Paris doit se montrer particulièrement ambitieux dans les réhabilitations de logements » remarque aussi Florence de Massol, adjointe au Plan Climat dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. « Les investissements budgétaires initiaux sont importants, mais ils sont les garants des économies de demain pour la Ville, comme pour les Parisiennes et les Parisiens ».

**Dominique Dussart, Corine Faugeron, Evelyne Honoré, Romain Paris,**

**Pascal Julien, Bernard Jomier, Florence de Massol,**

**10 propositions écologistes**  
**pour lutter efficacement contre le changement climatique**

**Les écologistes saluent l'actualisation du Plan Climat de Paris menée par René Dutrey, adjoint au Maire en charge du Développement durable**

Cette étape est l'occasion de mesurer le chemin parcouru –entre autres 15 000 rénovations thermiques de logements sociaux déjà réalisées, 100 écoles en cours de réhabilitation – et de rassembler l'ensemble des acteurs et des actrices concernéEs autour de nouvelles ambitions. A ce titre, le lancement d'une charte d'engagement partenarial est un outil précieux pour dépasser le périmètre de la Ville et mobiliser l'ensemble de la population face au changement climatique.

**Le groupe EELVA s'est particulièrement mobilisé.** Ayant défendu avec succès de nombreuses propositions localisées dans les arrondissements, il déposera plus de 50 vœux et amendements sur le sujet au Conseil de Paris. Ces propositions touchent la plupart des domaines : métropole, déplacements, urbanisme, énergies, sport, logement, végétalisation de l'espace public, agriculture urbaine... « *On se projette vers une ville durable où Paris aura accéléré sa transition écologique, notamment dans les transports et la rénovation du bâti* » soutient Yves Contassot, conseiller de Paris du 13<sup>e</sup> arrondissement. « *Les Etats buttent à Doha sur les négociations post-Kyoto* », rappelle Denis Baupin, actuellement sur place en tant que vice-président de l'Assemblée nationale. « *Il revient aux métropoles d'afficher et de tenir dès aujourd'hui des objectifs extrêmement ambitieux sur leur territoire* » souligne Jacques Boutault, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Les éluEs EELVA proposeront notamment :

- La prise en charge à 100% par la Ville de Paris des **abonnements de ses agents aux transports en commun et aux systèmes de vélo en libre service** (Yves Contassot)
- La pose d'une **canopée solaire sur le périphérique**, soit une couverture légère qui serait le support de plusieurs hectares de panneaux photovoltaïques (René Dutrey)
- L'usage renforcé de **matériaux biosourcés et à faible impact carbone** (ossature bois, isolation au chanvre) dans les jurys de concours d'urbanisme (Fabienne Giboudeaux)
- L'usage du tram T3 et de la station de RER Châtelet-Les Halles à des fins de **fret urbain** (Christophe Najdovski)
- Le développement de projets locaux **d'agriculture urbaine** (Véronique Dubarry)

- Un programme participatif de **végétalisation le long des murs d'habitations** (Danielle Fournier)
- La réalisation d'un **bâtiment exemplaire** en matière de performance énergétique, d'émission de gaz à effet de serre et de biodiversité (Katia Lopez)
- Le couplement des **travaux obligatoires de ravalement de façade** des propriétaires avec l'amélioration thermique de ces habitations (Sylvain Garel)
- La création d'un **livret d'épargne Paris Climat** permettant de dynamiser les investissements des particuliers et des acteurs économiques dans les économies d'énergie (Michel Charzat)
- La valorisation des **déchets des restaurants scolaires** (Jacques Boutault)

# Budget

**Vœu relatif aux orientations et engagements budgétaires de l'Etat et à certains projets inutiles**

*déposé par Jacques Boutault et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant la crise écologique, sociale, économique et financière sans précédent que connaît notre pays ;

Considérant l'effort financier important et nécessaire de la Ville de Paris, notamment en matière de dépenses sociales et de solidarité ;

Considérant, la nécessité pour Paris d'accroître ses efforts vers des investissements compatibles avec le Plan énergie climat ;

Considérant la nécessaire solidarité de la Ville et département de Paris avec les autres territoires au titre de la péréquation ;

Considérant, comme l'a souligné le Maire de Paris, l'attente de notre municipalité que l'Etat (dont les finances sont fortement contraintes par une crise sans précédent, aggravée par la gestion désastreuse du précédent gouvernement) honore ses engagements dans les domaines essentiels à la cohésion de la société ;

Considérant que l'Etat, tout comme la Ville et le département de Paris doit impérativement de proposer une politique budgétaire rigoureuse, juste et utile à ses concitoyens ;

Considérant par conséquent que le financement par l'Etat de projets tels que la construction d'un aéroport à Notre Dame des Landes, aberration tant écologique qu'économique (le coût total estimé est de près de 600 millions d'euros dont près de 140 millions par l'Etat), d'un EPR à Flamanville (pour un coût estimé à près de 6 milliards d'euros) ou encore la construction de certaines lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse (comme celle entre Lyon et Turin) ne répond en rien à cette exigence de responsabilité, de transition écologique et d'équité budgétaire rappelée à juste titre par le Maire de Paris ;

Considérant que ces choix peuvent obérer la capacité de l'Etat de prendre en charge ce qui relève de ses compétences légales et risquent d'avoir pour conséquence de faire porter à l'avenir encore davantage de contraintes budgétaires aux collectivités locales.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le **Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de lui rappeler, au nom des Parisiennes et des Parisiens la nécessité que l'Etat honore ses engagements vis-à-vis des collectivités territoriales, cible davantage ses priorités budgétaires et renonce aux grands projets inutiles (dont Notre-Dame des Landes) et à forte empreinte environnementale (effet de serre, artificialisation des sols...)**

**BP 2013**

**Vœu pour une meilleure mobilisation des recettes fiscales à Paris**  
**par une majoration de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

déposé par Jacques Boutault et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant, la taxe professionnelle, à laquelle étaient soumises les entreprises, supprimée le 1er janvier 2010 et remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET), qui est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

Considérant, le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières, qui est fixé par les communes ;

Considérant, la Ville de Paris, lors d'un vote du Conseil de Paris de septembre 2011, qui a décidé d'appliquer un taux de 16,52 % en 2012 pour la CFE ;

Ainsi, le présent Budget primitif 2013 de la Ville de Paris indique que le produit de la CFE sera en 2013 de 291 millions d'euros contre 288 millions en 2012 :

Considérant que d'autres villes françaises, comme par exemple Bordeaux, Lyon ou Marseille ont choisi d'appliquer des taux de CFE bien supérieurs : à savoir respectivement pour l'année 2012 de 34,9%, 27,6% et 32,63% ;

Considérant que la Ville de Paris se voit confronter à des difficultés budgétaires grandissantes, notamment pour répondre à une crise écologique, sociale et financière sans précédent ;

Considérant que pour maintenir le nécessaire effort de solidarité et entamer une stratégie de transition écologique, il est utile d'adapter notre politique fiscale et d'envisager une fiscalité plus juste et redistributive ;

Considérant que la Cotisation Foncière des Entreprises est l'un des leviers qui peut être envisagé ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris majore la CFE afin d'assurer des recettes supplémentaires au BP 2014.**



Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Relatif à l'accompagnement social lié au logement**

**déposé par Fabienne Giboudeaux, René Dutrey, Katia Lopez et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés**

Considérant les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.) expressément prévues dans la circulaire N° 90-89 du 7/12/1990, intervenant en application de la Loi du 30/05/90 (dite Loi BESSON) et visant à la mise en œuvre du droit au Logement ;

Considérant le rôle essentiel joué par cet ASLL pour favoriser l'accès au logement ou maintenir dans leur logement des ménages en difficulté, dans une perspective d'insertion durable dans le logement et par le logement, celui-ci étant un élément essentiel de l'autonomie sociale d'une foyer ;

Considérant l'aggravation de la crise sociale et la crise aiguë du logement en Ile-de-France en général et à Paris en particulier, avec à la clé une exacerbation des difficultés des foyers en grande précarité en intensité comme en durée ;

Considérant que du fait de cette aggravation, l'accompagnement social s'allonge et se complexifie ;

Considérant que l'ASLL dite « classique », aujourd'hui de 1 372 euros, n'a pas été relevée à Paris depuis 2002, soit depuis 10 ans, avec à la clé une perte de 22% de la capacité des structures en charge de l'ASSL à financer les coûts salariaux de cette activité ;

Considérant que cette situation fragilise considérablement les structures en charge de l'ASLL (déficits de plus en plus lourds notamment) et les actions d'insertion qu'elles mènent en faveur des foyers en grand précarité (charge de travail insupportable sur les travailleurs sociaux au détriment de la qualité d'accompagnement qu'ont besoin les ménages suivis), et ce au moment où leur activité est la plus indispensable ;

Considérant que l'ASLL dite « classique » est à Paris nettement en dessous de l'ASLL dite « Logement solidaire » (1 372 euros contre 1 650 euros) mise en place par le Département de Paris pour les logements captés dans le parc privé et gérés par des associations ;

Considérant que l'ASLL « classique » est aujourd'hui à Paris nettement en dessous de l'ASLL des autres départements de la petite couronne d'Ile de France -- 1 372 euros contre 1 900 euros en moyenne ;

Considérant que l'ASLL « Logement solidaire », malgré son relèvement à 1 650 euros en 2010, reste en deçà du niveau de l'ASLL dans les autres départements de la Petite couronne et du seuil d'équilibre de l'activité ;

Aussi, Fabienne Giboudeaux, René Dutrey, Katia Lopez et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

**- Le Fonds solidarité pour le logement (FSL) géré par la DASES est abondé de 1 500 000 euros supplémentaires en 2013 pour permettre le relèvement à 1 900 euros de l'ASLL « classique » et de l'ASLL « Logement solidaire ».**

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Soutien aux « projets associés » locaux et associatifs de l'édition 2013 de  
Nuit Blanche**

déposé par Danielle Fournier, René Dutrey et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant le processus de déconcentration et de décentralisation au profit des mairies d'arrondissement dans lequel la Ville de Paris s'est engagée dès 2001 pour améliorer le service public municipal et reconnaître le rôle des arrondissements dans des secteurs essentiels comme la petite enfance, l'éducation, la culture, le sport ou la vie associative ;

Considérant que ce processus a été approfondi notamment en 2005 dans le domaine de la culture par l'adoption de « l'amendement Bloche » permettant la création d'une enveloppe de 250 000 euros réservée aux maires d'arrondissement pour leur permettre de proposer le financement d'initiatives culturelles locales. Initiative très utile et appréciée des acteurs locaux de la culture ;

Considérant l'incontestable succès de Nuit Blanche depuis son lancement par la Ville de Paris en octobre 2002 et considérant que cette manifestation culturelle et artistique accueille chaque année de nombreux « projets associés », qui sont autonomes financièrement ;

Considérant que sur proposition du groupe EELVA (relative à la création d'une édition Off de Nuit Blanche) un vœu de l'exécutif a été adopté en mars 2012 s'engageant à ce que « *les projets associés continuent à enrichir les futures éditions de Nuit Blanche et à être valorisés dans les supports de communication de la manifestation* » et « *qu'à partir de l'édition 2013 de Nuit Blanche, les initiatives locales et associatives soient retenues et labellisées « projets associés » après lancement d'un appel à projets, sur la base de critères définis* » ;

Considérant enfin que pour que cette mesure attendue puisse être efficacement mise en œuvre cela doit s'accompagner d'un financement.

Aussi, Danielle Fournier, René Dutrey et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

- **est inscrite au budget subvention 2013 de la DAC une majoration de 120 000 euros pour permettre de soutenir les structures porteuses de « projets associés » locaux et associatifs pour l'édition 2013 de Nuit Blanche.**

Conseil de Paris des 10,11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Soutien aux projets « classes découverte »**

*déposé par Sylvain GAREL et les éluEs du groupe  
Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant que la Ville de Paris soutient depuis plusieurs années des séjours appelés « classes de découverte » particulièrement utiles à l'épanouissement personnel des jeunes ParisienNEs ;

Considérant que la Ville a réduit depuis 2009 les budgets alloués à ces initiatives pédagogiques, ce qui s'est répercuté sur le nombre et le contenu des classes de découverte réalisées : pour l'année scolaire en cours, le nombre de classes découvertes prévues est ainsi passé de 505 à 392 ;

Considérant que l'effort louable pour concentrer ces aides sur les enfants les plus fragiles ne doit pas se faire au détriment des autres enfants, qui ont aussi besoin de ces voyages ;

Considérant que le nouveau Président de la République a fait de la jeunesse la priorité de son quinquennat ;

Aussi, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

- **est inscrite au budget fonctionnement 2013 de la DASSCO une majoration de 300 000 euros pour maintenir en 2013 les sommes allouées aux classes de découverte.**

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Relatif à l'entretien des tenues des agents d'accueil et de surveillance de la  
DEVE**

**déposé par Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés**

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'asseoir sa politique en matière de ressources humaines sur des principes de justice et d'équité ;

Considérant l'accord sur la santé et la sécurité au travail conclu avec les organisations syndicales en février 2012 en vue d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux ;

Considérant l'obligation faite aux employeurs par le Code du travail de fournir à ses salariés les vêtements nécessaires à l'accomplissement de leur mission et d'en assurer l'entretien ;

Considérant l'annonce dans la Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2013 présentée au Conseil de Paris dans sa séance des 15 et 16 octobre 2012 qu'une enveloppe de 200 000 euros serait consacrée à l'entretien des tenues des agents d'accueil et de surveillance de la Direction des Espaces Verts et Environnement ;

Aussi, Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

**-le budget de fonctionnement 2013 de la Direction des espaces verts et de l'environnement est abondé de 200 000 euros supplémentaires pour l'entretien des tenues des agents d'accueil et de surveillance.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Vœu relatif au financement d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP)**

*déposé par Sylvain Garel et les élu/es du groupe EELVA*

Considérant l'intérêt reconnu par tous des lieux d'accueil enfants - parents (LAEP), notamment pour le soutien à la parentalité, la prévention de difficultés psychologiques importantes, le soutien aux familles monoparentales ;

Considérant le travail et les études menées par l'Observatoire des Familles Parisiennes, dont l'étude sur les « *bons moments en famille* » préconise l'ouverture de LAEP dans chacun des arrondissements parisiens ;

Considérant que la Ville de Paris soutient une dizaine de lieux d'accueil à Paris et que l'ensemble du territoire n'est aujourd'hui pas couvert ;

Considérant qu'une des orientations de la CAF est de soutenir la création de tels lieux ;

Considérant que pour l'année 2013 aucun crédit n'est inscrit dans le budget de la Ville pour le développement d'un nouveau projet de LAEP ;

Considérant le projet de l'association la Clairière (équipement multi-accueil) qui souhaite s'étendre dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement et plus globalement s'ouvrir à Paris centre – où il n'existe pas de LAEP - et héberger un lieu d'accueil au sein de leur infrastructure existante ;

Considérant le projet d'ouverture de l'association CERAF d'ouvrir un LAEP à la Porte de Voves (14<sup>e</sup> arrondissement) dans un quartier totalement dépourvu de telles structures et que le CERAF travaille depuis dix ans avec la Ville de Paris et la CAF 75 dans le domaine de la médiation familiale et que ce lieu d'accueil s'inscrirait directement dans la politique de la Ville, avec comme public prioritaire les femmes monoparentales et les familles défavorisées qui résident dans le Sud de Paris ;

**Le Conseil de Paris, sur proposition de Sylvain Garel et des élu-e-s du groupe EELVA, amende le budget primitif 2013 en abondant de 0,3 M d'euros la ligne dédiée au financement des Lieux d'accueil enfants-parents (subventions aux associations).**

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Remplacement et entretien des centres thermiques des équipements publics**

*déposé par Sylvain Garel et les éluEs du groupe  
Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant que l'entretien et la rénovation des centres thermiques des équipements publics de la Ville de Paris est un élément décisif pour atteindre l'objectif de réduction de 30% des consommations énergétiques de la Ville d'ici 2020 ;

Considérant que dans le Plan Climat adopté à l'unanimité en 2007, au titre des actions « ville exemplaire sur son patrimoine », il est inscrit : « Assurer le renouvellement des chaufferies : (...) Afin de maintenir le niveau de performance énergétique nécessaire pour atteindre le facteur 4, la Ville augmentera encore son effort avec un budget annuel pérenne de 8 millions d'euros dès 2009 (7,5 M en 2008)... » ;

Considérant que le carnet de l'administration soumis à l'approbation du présent Conseil de Paris précise à nouveau que « les installations thermiques assurant le chauffage, la production d'eau chaude et parfois le rafraîchissement des équipements publics constituent un gisement d'économies important pour la collectivité » et que, « au-delà de la sobriété énergétique, la mise à niveau du parc des chaufferies de la Ville garantit le fonctionnement du service public » ;

Considérant que les crédits actuellement prévus à cet effet au budget primitif 2013 sont insuffisants au regard des objectifs du Plan Climat Energie et de la moyenne d'âge du parc de chaufferies de la Ville ;

Aussi, Sylvain Garel et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

- **est inscrite au budget au titre du Patrimoine et de l'Architecture une majoration de 3,2 millions d'euros en autorisation de programme et 3 millions d'euros en crédit de paiement pour le remplacement et l'entretien des centres thermiques des équipements publics de la Ville, ceci afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Energie de Paris dont l'actualisation est soumise au présent Conseil de Paris.**

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Relatif aux plantations d'arbres à Paris**

déposé par Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés

Considérant le rôle essentiel joué par les arbres dans le paysage urbain parisien, avec quelque 100 000 arbres d'alignement et 87 000 arbres plantés dans les écoles, les cimetières et les équipements sportifs notamment, faisant de Paris l'une des capitales les plus boisées d'Europe ;

Considérant le rôle majeur joué par les arbres pour améliorer la qualité de vie dans une des capitales les plus denses au monde ;

Considérant le rôle clé joué par ces arbres pour lutter contre la pollution de l'air et les phénomènes d'îlots de chaleur ;

Considérant le grand rôle joué par les arbres pour préserver et développer la biodiversité ;

Considérant le vote en 2011 par le Conseil de Paris du Plan Biodiversité qui prévoit le renforcement du maillage vert du territoire en général et du réseau des arbres d'alignement en particulier (action n°8 du Plan) ;

Considérant la contribution des arbres pour limiter les risques d'inondation dans des espaces fortement imperméabilisés en retenant les eaux de ruissellement ;

Considérant le nombre croissant d'arbres (1 500 en moyenne ces dernières années) devant être abattus en raison du stress auquel ils sont soumis en zone urbaine dense (chocs, pollution de l'air, mauvaise qualité des sols) et en conséquence du réchauffement climatique comme vient de le montrer une vaste étude internationale publiée en ligne le 21 novembre dernier dans la revue Nature ;

Considérant le coût moyen du remplacement d'un arbre (2 000 euros) ;

Considérant que les 2 millions d'euros d'AP et de crédits de paiement prévus dans le projet BP 2013 ne permettrait donc de remplacer que les deux tiers environ des arbres d'alignement abattus en 2012.

Aussi, Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

**- le budget d'investissement pour 2013 de la Direction des espaces verts et de l'environnement est abondé d'un million d'euros supplémentaires au titre des plantations d'arbres ;**

**- et les crédits de paiement de la DEVE pour 2013 sont abondés à due concurrence de façon à permettre le remplacement de l'intégralité des arbres abattus en 2012 sur le domaine municipal.**

**Amendement à la délibération 2012 DF 99**

**Subvention pour favoriser l'achat de taxis propres**

*déposé par Sylvain Garel et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant qu'en juin 2012 le Centre International de Recherche sur le Cancer, organisme dépendant de l'Organisation Mondiale de la Santé a classé les particules issues de la combustion du carburant des moteurs diesel comme « cancérogènes certains pour les humains » ;

Considérant, que l'OMS a dernièrement estimé le nombre des victimes à 42 000 par an rien qu'en France et que la dernière en date, l'étude Aphekom, a révélé que la perte moyenne de durée de vie des habitants de Paris était de 6 mois ;

Considérant le vœu de l'exécutif, adopté lors du débat du Conseil de Paris de novembre dernier à propos du plan de la Ville de Paris de lutte contre la pollution, qui, à la demande du groupe EELVA, s'engage notamment « à ce que la Ville de Paris amplifie ses actions de soutien au développement de taxis non-diesel »

Considérant le dispositif mis en place par la Ville en janvier 2008 pour favoriser le développement de taxis moins polluant : consistant à accorder une aide de 3000 euros pour que les chauffeurs de taxi et des centres de formation taxi à la condition remplacent leur véhicule par un véhicule hybride et qui a bénéficié à près de 400 chauffeurs ;

Considérant que chaque taxi subventionné entraîne une réduction d'émission de CO2 supérieure à 4 tonnes par an (par rapport à un véhicule de segment automobile équivalent fonctionnant au diesel).

Considérant que ce dispositif a malheureusement été stoppé en janvier 2010 ;

Aussi, Sylvain Garel et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, proposent d'amender le budget primitif comme suit :

- **est inscrite au budget subvention 2013 une majoration de 600 000 euros pour le versement d'une aide de 3000 euros aux chauffeurs de taxis pour l'achat de véhicules hybrides en substitution de véhicules diesel.**



# **Autres thématiques**

Conseil de Paris des 10 11 et 12 décembre 2012

**Vœu relatif au recensement du foncier non utilisé**

**des congrégations confessionnelles**

déposé par René Dutrey, Yves Contassot et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que 400 appels téléphoniques sur les mille deux cents adressés au SAMU social à Paris restent chaque soir sans solution, et qu'il est urgent d'agir ;

Considérant la nécessité de trouver une solution la plus immédiate d'hébergement décent aux personnes sans logement, en été comme en hiver ;

Considérant que le 3 décembre, la Ministre du Logement a interpellé l'archevêché de Paris pour qu'il mette des locaux vides à disposition ;

Considérant que de nombreuses congrégations religieuses œuvrent déjà à la lutte contre le mal logement en mettant déjà leur bâti à disposition d'associations d'insertion comme le Secours Catholique mais que de nombreuses congrégations religieuses n'utilisent plus ou se séparent de leur patrimoine immobilier depuis quinze ans ;

Considérant que le Canard Enchaîné, dans son édition du 14 novembre, dresse la liste de tous les biens immobiliers de la capitale, plus d'une centaine au total, appartenant à des communautés religieuses et "*le plus souvent aux trois quarts vides.*"

Considérant la difficulté technique d'identifier avec précision les immeubles vides qui appartiennent à différentes congrégations indépendantes et multiples ;

Aussi, sur proposition de René Dutrey, Yves Contassot et des éluEs du groupe Les Verts, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**En vue de mobiliser les bâtis vacants sur le territoire parisien, le Maire de Paris sollicite les acteurs des congrégations confessionnelles pour engager un travail d'inventaire de l'occupation et des potentialités de ce foncier spécifique.**

**Vœu relatif à l'installation de veligo (garages sécurisés pour vélo)**

**au terminus des lignes de métro et auprès des gares**

déposé par Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que le PDUIF recommande pour répondre au défi 4 « Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo » de favoriser le stationnement des vélos sur l'espace public, en privilégiant les implantations dans les pôles d'échanges ;

Considérant que la ville de Paris œuvre déjà à remplir ces objectifs par la création de 1.000 places par an sur la voirie et des espaces dédiés dans les immeubles ;

Considérant qu'il est annoncé que d'autres solutions sont à l'étude : aires de stationnement gardées (par exemple dans les universités, aux abords des gares...), des vélostations imaginables engagée avec les opérateurs de transport (SNCF, RATP...).

Considérant que l'Axe 4 du schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris recommande le développement de service de vélostation à proximité des gares, des stations de RER et de métro afin de favoriser l'intermodalité ;

Considérant que le projet de Plan Climat précise que « La Ville de Paris continuera de développer des aménagements cyclables d'ici 2020 tout en développant des aires de stationnement appropriées » ;

Considérant que le STIF, dans son schéma directeur du stationnement vélo fixe un objectif de **quintupler le nombre de places à l'horizon 2020, en passant à 20 000 places**, et de proposer d'un nouveau système de consignes sécurisées : **Veligo** ;

Considérant qu'en novembre 2009 une étude réalisée par Transilien auprès de 3.000 personnes établissait que 52% des voyageurs se disent prêts « certainement » à prendre leur vélo pour se rendre à la gare à condition de pouvoir y disposer d'un abri sécurisé ;

Aussi, sur proposition de Danielle Fournier et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**Que la Ville de Paris étudie avec le STIF la possibilité d'implanter le service Véligo au terminus des lignes de métro et à proximité des gares SNCF.**

Conseil de Paris des 10 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération DAJ 32 (protocole transactionnel entre les marques Autolib' et Autoliberté)**

**Pour favoriser la substitution aux véhicules diesel**

*déposé par Sylvain Garel et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés*

Considérant qu'en juin 2012 le Centre International de Recherche sur le Cancer, organisme dépendant de l'Organisation Mondiale de la Santé a classé les particules issues de la combustion du carburant des moteurs diesel comme « cancérogènes certains pour les humains » ;

Considérant, que l'OMS a dernièrement estimé le nombre des victimes à 42 000 par an rien qu'en France et que la dernière en date, l'étude Aphekom, a révélé que la perte moyenne de durée de vie des habitants de Paris était de 6 mois ;

Considérant que suite à une poursuite judiciaire engagée par la société de location de véhicules Europcar, la ville a engagé une négociation afin de trouver un accord au maintien de l'appellation Autolib pour le service d'autopartage métropolitain, et offre des facilités de communication au service mis en place par Europcar Autoliberté

Considérant que le service Autoliberté porte sur la mise à disposition de véhicules diesel, même si la politique de la société est volontariste sur la réduction des émissions de Co2.

Considérant que le Conseil de Paris a émis le vœu en novembre 2012 qu'une charte soit initiée avec les agences parisiennes de location de voitures pour que celles-ci s'engagent à ne plus louer d'ici un an de véhicules à moteur diesel

Aussi, Sylvain Garel et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés proposent d'amender l'article 2 « Obligations d'Europcar » du protocole transactionnel objet de la délibération DAJ 32 avec l'ajout suivant :

**2.5 Promotion des véhicules non diesel**

**« La société Europcar s'engage comme la Ville de Paris dans une action volontariste pour promouvoir et soutenir le développement de véhicules non polluant en initiant un renouvellement progressif de son parc de véhicules à moteur diesel par des véhicules non diesel ».**

**Vœu relatif à l'augmentation annoncée de la TVA sur les transports**

**Déposé par Christophe Najdovski, Denis Baupin et les élu/es**

**du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés**

Considérant l'annonce faite par le Premier ministre le 6 novembre 2012 d'opérer une modification des taux de TVA pour l'année 2014, en révisant le taux de 7% à 10% ;

Considérant qu'après le passage de la TVA, en novembre 2011, de 5,5 à 7 %, cette nouvelle hausse traduirait un quasi-doublement de la TVA en 3 ans ;

Considérant l'impact important qu'une telle augmentation entrainerait sur les millions d'usagers quotidiens des transports en commun à Paris et en Ile de France ;

Considérant qu'un grand nombre d'usagers des transports publics sont des personnes à revenus modestes, qui verraient leur pouvoir d'achat directement impacté par cette hausse de la TVA ;

Considérant que la première augmentation de novembre 2011 s'est dans les faits soldée par un transfert de charge du déficit de l'État vers les collectivités locales ;

Considérant qu'à l'heure où toutes les politiques convergent vers la nécessité d'un transfert massif des déplacements de la voiture individuelle vers les transports collectifs, et où la transition énergétique est une nécessité, cette nouvelle augmentation constituerait un signal regrettable et incohérent, alors que continuent à exister tant de niches fiscales anti-écologiques (non-taxation du kérosène, sous-taxation du gazole, surévaluation des remboursements kilométriques, etc.) ;

Considérant que la Ville de Paris s'emploie à mener une politique forte d'incitation à l'utilisation des transports publics par rapport à la voiture individuelle, et ce depuis 2001 ;

Considérant que cette nouvelle augmentation irait à l'encontre des politiques tarifaires incitatives menée par la Ville et la région, et pèserait sur le déficit d'exploitation des réseaux en limitant leur capacité d'investissement pour développer de nouveaux services de transport ;

Considérant que le droit au transport pour tous a été consacré par la LOTI en 1982, et qu'il peut par conséquent être considéré comme un besoin de première nécessité ;

Considérant que le Gouvernement souhaite ramener à 5 % le taux de la TVA sur les produits de première nécessité ;

Sur proposition de Christophe Najdovski, Denis Baupin et les élu-e-s du groupe EELVA, **le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès du gouvernement pour lui demander de renoncer à augmenter le taux de la TVA sur les transports publics, et de ramener celui-ci à 5%.**

**Vœu relatif à la desserte de la foire du Trône et au maintien du statut piétonnier**

**des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année**

*Déposé par Christophe Najdovski et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

*Adopté en conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement*

Considérant la nécessité de poursuivre le travail entamé depuis 2001 par la Ville de Paris afin de préserver et de mieux valoriser le véritable « poumon vert » que constitue le bois de Vincennes, au cœur de l'agglomération parisienne ;

Considérant les dispositions de la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes, adoptée en 2003 par Paris et les communes limitrophes du bois, qui prévoit notamment de « *réduire fortement la circulation automobile, de maîtriser la fréquentation massive liée aux manifestations, en raison de la capacité d'accueil limitée du bois* » ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, la Ville de Paris a développé à partir de 2005 un service de navettes bus et des parkings de rabattement, puis un renforcement ponctuel de l'offre de transports en commun (bus PC2, 87) afin de permettre l'accès des visiteurs à la Foire du Trône tout en réduisant l'impact de la foire sur son environnement et les désagréments supportés les usagers piétons et cyclistes du bois ;

Considérant que le fonctionnement du tramway T3 assurera à partir du 15 décembre 2012 une desserte renforcée en transports en commun du site de la pelouse de Reuilly, à côté des mesures déjà prises concernant le renforcement de l'offre sur la ligne 8 du métro et sur la ligne de bus 87 ;

Considérant l'actualisation du plan climat de la Ville de Paris, qui réaffirme l'objectif d'une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2004 et, pour ce qui est des propres compétences de la Ville, d'une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 2004 ;

Considérant que le secteur des transports est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et qu'il est, selon l'exposé des motifs de la délibération sur le plan climat, « *au cœur des politiques environnementales de la Ville* » ;

Considérant que l'ouverture à la circulation et au stationnement de voies piétonnes du bois, pratiquée jusqu'en 2012, incite à préférer les modes de déplacements les moins écologiques et les moins respectueux de l'environnement, contraint piétons et cyclistes à se reporter sur les berges du lac Daumesnil, et porte atteinte à la sécurité des piétons, en particulier les enfants, en créant un axe de transit au cœur du bois pendant la durée de la Foire du Trône ;

Sur proposition de Christophe Najdovski et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que :

**La ville de Paris travaille, en concertation avec les acteurs concernés, à la mise en place d'un dispositif de desserte de la foire du Trône qui permette d'assurer la sécurité des promeneurs et la préservation du bois, en maintenant le statut piétonnier des voies du bois de Vincennes suivantes : route de ceinture du lac Daumesnil de l'avenue Daumesnil à la route Dom-Pérignon, route Dom-Pérignon, route de la Plaine de l'avenue de Gravelle à la route Dom-Pérignon, route de Reuilly.**

**Vœu relatif à l'élaboration d'une charte pour lutter contre les stéréotypes de genre dans les outils promotionnels de jouets**

*Présenté par Christophe Najdovski, Danielle Fournier et les élu/es du groupe EELVA*

Considérant que certaines enseignes nationales ont fait le choix cette année dans leur-catalogue de Noël d'abandonner les sections « filles » et « garçons » au profit de pages thématiques sans distinction de sexe, voire d'une présentation prenant le parti de-stéréotypes inversés,

Considérant que de grandes enseignes parisiennes continuent de véhiculer des stéréotypes de genre à travers leurs catalogues et par le biais de leurs vitrines. A titre d'exemple, voici comment un grand magasin parisien présente les jouets dans son catalogue : « *Ici c'est réservé aux garçons, parole de soldat !* », « *Moi aussi je suis un super héros, si je veux !* », « *Par ici les filles, j'ai trouvé des jouets rien que pour nous !* », « *un coup de baguette et te voilà coquette !* », ...

Considérant les orientations du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, annoncées le 30 novembre dernier par **Mme la Ministre des Droits des Femmes**,

Considérant l'engagement et les actions de la Ville de Paris en matière de lutte contre les stéréotypes et en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes mais aussi entre les filles et les garçons, illustré notamment par l'organisation par la Ville de Paris des Etats généraux de l'égalité filles-garçons, les 12 et le 13 décembre 2012,

**Sur proposition de Christophe Najdovski, Danielle Fournier et des élu/es du groupe EELVA, le Conseil de Paris émet le vœu qu'une réflexion soit menée en vue de l'élaboration d'une Charte incitant les distributeurs de jouets à respecter davantage l'égalité des sexes en cessant d'encourager les stéréotypes de genre, dès le plus jeune âge, dans leurs outils promotionnels.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Vœu relatif à l'huile de palme**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Vu l'amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale, présenté par le groupe écologiste au Sénat et adopté par la commission des affaires sociales du Sénat le 7 novembre 2012, relatif à la taxation de l'huile de palme ;

Considérant que l'huile de palme entre dans la composition de nombreux produits agro-alimentaires transformés, mais aussi de cosmétiques ;

Considérant que ces huiles végétales sont les matières grasses végétales les plus consommées dans le monde en raison de leur faible coût de production et, en France, de leur faible taxation ;

Considérant que la consommation de ces huiles végétales est fortement suspectée d'accroître le risque de maladies cardio-vasculaires, en raison de la présence importante d'acides gras saturés et de l'hydrogénation des acides gras insaturés en acide gras trans ;

Considérant que la production de ces huiles végétales s'accompagne d'une déforestation intensive des forêts primaires d'Asie du sud-est, afin de permettre la mise en œuvre d'une monoculture intensive, dramatique pour la biodiversité extrêmement riche de cette région ;

Considérant que cette déforestation a également pour effet d'augmenter dramatiquement l'émission de gaz à effet de serre : 80% des émissions de gaz à effet de serre de l'Indonésie proviennent de la déforestation et du déboisement, ainsi que de l'incendie volontaire des tourbières ;

Considérant que les objectifs du Plan Climat de Paris visent principalement à limiter les émissions directement émises sur le territoire parisien, mais que la vie quotidienne des Parisiens génère également des émissions de GES ailleurs sur le territoire nationale, mais également dans d'autres pays ;

Considérant que la substitution de l'huile de palme par d'autres matières grasses présentant les mêmes propriétés (palmiste et coprah, etc.), resterait sans impact en termes de santé publique, et qu'une réduction globale de la consommation de graisses saturées et d'acides gras trans est donc nécessaire ;



**Vœu relatif à l'utilisation des logiciels libres par la collectivité parisienne**

déposé par Jacques Boutault, Danielle Fournier et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que l'utilisation large de logiciels libres et de standards ouverts est une condition nécessaire au développement harmonieux de la société de l'information et au partage des connaissances,

Considérant les liens anciens et durables que la Ville entretient avec l'Open World Forum qu'elle accueille chaque année et qui réunit les décideurs et communautés du domaine des logiciels libres et technologies ouvertes. La dernière édition ayant rassemblé 1500 personnes en provenance de 40 pays et constitue l'un des principaux événements mondiaux sur cette thématique,

Considérant les propositions de la circulaire d'«Orientation pour l'usage des logiciels libres dans l'administration» du Premier Ministre en date du 19 septembre 2012, et l'utilisation de logiciels libres qu'elle souligne par des directions ministérielles notamment pour des services informatiques critiques,

Considérant que les logiciels libres de bureautiques qui sont mis à disposition sur Intra Paris sont aujourd'hui très peu utilisés, peu d'agents ayant été formés à leur utilisation,

Considérant que les ordinateurs utilisés par la Ville sont équipés par défaut de logiciels propriétaires,

Considérant l'existence de logiciels libres qui offrent aujourd'hui des solutions fiables et immédiatement utilisables,

Considérant le nombre de logiciels métiers pour lesquelles des solutions non-propriétaires pourraient être développées, solutions fiables et plus facilement adaptables lors de l'émergence de nouveaux besoins.

Parmi ces logiciels métiers : SIMA (gestion des demandes des interventions atelier), EPM (gestion des mises en concurrence au niveau des marchés), GESTI marché (accès aux marchés transversaux ville), STAR (gestion de la régie) DVP, (gestion des remboursements repas Caisse des écoles), Patrimoine (recensement du patrimoine de la Ville), Chronogestor (gestion du temps de travail),

Conseil de Paris des 10 11 et 12 décembre 2012

**Délibération DU 63**

**Vœu relatif à la conclusion de baux emphytéotiques sur la parcelle  
concernée par le projet de cession**

*déposé par Yves Contassot et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et  
Apparentés*

Considérant le projet de cession par la Ville de Paris d'un ensemble immobilier municipal édifié sur la parcelle DA 3 d'une surface de 6 025 m<sup>2</sup>, comprenant un parc de stationnement public concédé à la société Vinci Park (940 places), des locaux commerciaux (bricorama) et une station-service (Total) ;

Considérant le projet immobilier des deux principaux occupants de l'immeuble municipal consiste à édifier à l'adresse un programme d'environ 22 500 m<sup>2</sup> SHON, générant plus de 30 millions de droits à construire ;

Considérant que la Ville par cette cession se désengage de sa maîtrise foncière en cédant une emprise à des acteurs privés ;

Considérant au surplus qu'il aurait été préférable de ne pas conclure un accord à l'amiable avec une société disposant d'une DSP arrivée à échéance et une autre soumise à concurrence pour la gestion d'un équipement se situant sur ce terrain ;

Considérant qu'une mise à disposition du foncier par bail emphytéotique permettrait à la Ville de Paris de maîtriser l'orientation du bâti en tant que conceptrice des plans et de rester maître de son foncier à long terme, lui garantissant une meilleure gestion de l'espace en cas de départ des entreprises ;

Aussi, sur proposition de Yves Contassot et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu :**

**Que la ville renonce à son projet de cession et préfère une solution de bail emphytéotique.**

**Délibération DU 244**

**Vœu relatif à l'engagement d'un bail emphytéotique en faveur d'un logement passerelle d'insertion**

*déposé par Yves Contassot et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés*

Considérant le projet de cession par la Ville de Paris appartement d'une surface de 69,45 m<sup>2</sup> situé aux n° 25 à 29 place de la Madeleine, n° 11 rue Tronchet et n° 9 de la rue de Castellane dans le 8<sup>e</sup> arrdt ;

Considérant que le 8<sup>e</sup> arrdt est un territoire déficitaire en logements sociaux, avec un taux qui s'élève à 2,4% ;

Considérant que la Ville cède à un prix de marché exorbitant un logement qui pourrait faire l'objet d'une utilisation à fin d'intérêt général ;

Considérant qu'une mise à disposition de ce logement par bail emphytéotique permettrait à la Ville de Paris de garder la maîtrise de son patrimoine ;

Considérant que la redevance permettrait d'offrir ce bien immobilier à moindre coût et ouvrirait une opportunité pour une association d'insertion d'utiliser ce logement comme logement passerelle ;

Considérant l'objectif du Programme Local de l'Habitat visant à développer le logement social en secteur diffus, afin d'accroître l'offre de logement social, notamment dans les secteurs déficitaires en logement social et assurer un rééquilibrage est/ouest.

Aussi, sur une proposition de Yves Contassot et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que :

**La ville renonce à la cession de l'appartement du 11 rue Tronchet pour préférer un accord avec un bailleur social à travers un bail emphytéotique.**

*Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012*

**Vœu pour un soutien au projet de nouvelle implantation**

**de la Maison d'Europe et d'Orient**

*déposé par Danielle Fournier, Christophe Najdovski et les éluEs du groupe Europe  
Ecologie – Les Verts et Apparentés*

La Maison d'Europe et d'Orient (MEO), association créée en 1985, se consacre, principalement dans les domaines du livre et du spectacle vivant, aux cultures d'Europe de l'Est et d'Asie centrale. Elle est implantée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis 2004, au 3 passage Hennel (non loin de l'avenue Daumesnil).

Cette association a cherché depuis longtemps à trouver des locaux en meilleur adéquation avec ses activités : c'est-à-dire plus grands et bénéficiant d'une meilleure visibilité et accessibilité pour leur librairie, centre de ressource et salle de spectacle.

Une opportunité s'offre à cette association. En effet, la voute numéro 60 du Viaduc des Arts, située au 107 de l'avenue Daumesnil et qui est propriété de la SEMAEST vient de se libérer. Ces locaux, d'une surface de 285 m<sup>2</sup>, permettraient à la Maison d'Europe et d'Orient, sans nécessiter d'importants et coûteux travaux, d'aménager une galerie (principalement dédiée à la photographie), sa librairie, son centre de ressources ainsi qu'un plateau dédié aux arts vivants.

Cette association est confrontée à d'importants problèmes financiers, du fait notamment de la décision de la Ville de Paris de réduire sensiblement en 2012 la subvention allouée à la MEO (soit une baisse de près de 45% de la subvention de 36 000 euros allouée en 2011), décision à laquelle les éluEs écologistes s'étaient en vain opposés.

Le fait de pouvoir bénéficier de locaux plus vastes et visibles permettrait à la Maison d'Europe et d'Orient d'accroître son activité et ainsi augmenter ses ressources propres et de nouer davantage de partenariats.

Les responsables de la Maison d'Europe et d'Orient ont visité ces locaux et ont récemment déposé un dossier qui est en cours d'examen.

Aussi, sur proposition de Danielle Fournier, Christophe Najdovski et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris apporte son soutien à cette initiative de nouvelle implantation, et si besoin, accompagne la Maison d'Europe et d'Orient dans ce projet par une subvention d'un montant exceptionnellement supérieur en 2013.**

# **Plan Climat – 1**

## **10 propositions**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**  
**relative au Plan Climat -Carnet de l'administration**  
**Déplacements domicile-travail**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'action N° 39 relative aux déplacements domicile-travail,

Considérant que seules des mesures incitatives peuvent être prescrites,

Considérant que le bilan des émissions de gaz à effet de serre fait apparaître une augmentation de 17% ( 16 824 teq CO2 contre 14385 teq CO2) alors même que le nombre d'agents est en légère diminution,

Considérant qu'une telle hausse ne peut provenir que d'un éloignement substantiel des lieux d'habitation des agents se traduisant par un usage plus important de la voiture ou deux roues motorisées au détriment des transports en commun,

Considérant que signal prix constitue un élément déterminant des comportements,

Considérant l'augmentation de la TVA récemment décidée par le Gouvernement sur les transports en commun et les répercussions envisagées pour les usagers, se traduisant par une perte de pouvoir d'achat supplémentaire,

Considérant que de plus en plus d'entreprises prennent en charge 100% du coût des abonnements aux transports en commun ainsi que les abonnements aux systèmes de vélos en libre service,

Considérant que plusieurs SEM ou régies de la ville pratiquent déjà de la sorte pour leur personnel,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le tableau de la page 42 est complété ainsi :**

**Dès 2013, la Ville de Paris prendra en charge 100% du montant des abonnements aux transports en commun franciliens ainsi que les abonnements aux systèmes de vélos en libre service, à concurrence des dépenses engagées.**

**Vœu relatif à l'installation d'une canopée solaire sur le périphérique**

déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

déposé par les éluEs EELV du Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup>

Considérant la réaffirmation dans le Plan Climat 2012 de l'objectif de porter à 25 % la part d'énergies renouvelables de la consommation énergétique du territoire parisien,

Considérant que l'atteinte de cet objectif nécessite un redoublement des efforts engagés depuis 2007 dans ce domaine et la levée des obstacles posés par le précédent gouvernement et particulièrement ceux mis au déploiement de l'énergie photovoltaïque, secteur traumatisé par les variations brutales des tarifs d'achat de l'électricité produite, qui lui ont fait perdre 15 000 emplois,

Considérant les engagements du nouveau gouvernement pour une évolution positive des tarifs d'achat de l'électricité produite par centrales photovoltaïques,

Considérant que, de ce fait, l'énergie solaire redevient pour Paris une ressource importante d'énergie qu'il convient d'exploiter partout où cela est possible,

Considérant que l'établissement d'un cadastre solaire permettra d'orienter les installations sur les toits de la Capitale,

Considérant néanmoins la rareté des grands espaces disponibles pour installer au sol des centrales solaires et la nécessité de ne pas accroître l'imperméabilisation des sols,

Considérant que des exemples étrangers montrent l'intérêt d'exploiter l'espace au-dessus de voies de circulation : installation photovoltaïque sur une ligne TGV en Flandre Belge ou le pont solaire de Blackfriars station à Londres projet dont le chantier a démarré,

Considérant que, sur les 120 hectares de chaussée du périphérique, 20 hectares à l'ouest comme à l'est de Paris sont bien orientés et sont donc potentiellement favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques car en tranchée.

Considérant que ces dispositifs offriraient, comme les caissons acoustiques posés au-dessus de l'A6B vers la porte d'Italie, une protection phonique pour les riverains (- 10 db pour ces caissons de l'A6) et de l'ombre pour les automobilistes en cas de canicule,

Considérant que ce projet fera de Paris la capitale mondiale du solaire,

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que soit lancé, dans le cadre de l'élaboration du cahier d'adaptation, une étude de faisabilité quant à la réalisation d'une couverture légère du périphérique, support de panneaux photovoltaïques dans la construction d'une canopée solaire.**

**Vœu matériaux biosourcés**

déposé par Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**adopté par le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que les calculs de bilan carbone pour la construction et la rénovation des bâtiments fait sur l'écoquartier Fréquel Fontarabie montre que les matériaux utilisés ont un bilan carbone équivalent aux consommations nécessaires au chauffage, à la fabrication de l'eau chaude et à la ventilation pendant le durée de vie projetée des bâtiments et que cela pose un problème de cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de GES du plan Climat.

Considérant que Paris, de par son rayonnement culturel, stratégique, technique et financier, a, ensemble la possibilité et le devoir de mettre en place des expérimentations permettant de faire évoluer les pratiques comme l'ont prouvée la variété des projets présentés dans les jurys de concours de ces dernières années qui, tout en étant efficaces du point de vue des économies d'énergie, sont tout à fait satisfaisants du point de vue de leur qualités esthétiques.

Considérant que ce bilan carbone de la construction ou de la rénovation peut être réduit voir annulé avec l'utilisation intensive du bois.

Considérant que l'ossature bois pour les façades permet de gagner de précieux mètres carrés habitables car, à égalité de performance, elle est environ 10 cm moins épaisse. Ainsi un bâtiment de 15 logements peut gagner 40 à 50m<sup>2</sup> habitable soit l'équivalent d'un appartement supplémentaire.

Considérant les exemples suivants :

- réalisations en structure bois comme le bâtiment prochainement livré au 28 rue Pixérécourt (RIVP) et les surélévations prévues pour le projet Tlemcen/Amandiers (SGIM)
- réalisations en béton de chanvre (13<sup>e</sup> ardt. pour PHoph, rue Myrha pour la RIVP)
- techniques de rénovation avec des façades à ossature bois (comme Cité des Turbaudières à Cholet) permettant de dépasser les objectifs du plan climat de Paris en remplaçant une façade béton d'un R+7 par une façade préfabriquée en bois.
- techniques de construction avec une structure porteuse en tunnel béton et une enveloppe faite d'une ossature bois et d'un isolant en chanvre (comme le bâtiment de 5 étages Salvatiera de Rennes construit en 2001 dont l'objectif énergétique est d'être passif)

Considérant que, pour l'école d'Issy les Moulineaux, l'usage du bois a été prévu dès l'appel à concours d'architecte

Aussi, sur proposition de Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la ville de Paris programme, dans le cadre de l'actualisation de son plan Climat, qu'une augmentation progressive de l'utilisation des matériaux biosourcés, recyclés et à faible impact carbone soit inscrite dans les cahiers des charges.**



Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

(DEVE186)

**Vœu relatif au « Tram Fret »**

*déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

**déposé par les éluEs EELV du Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup>**

Considérant que le transport de marchandises représentait 6,44 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> dans le bilan carbone 2009 de Paris, soit plus de 25% des émissions de CO<sub>2</sub> du territoire ;

Considérant que la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de marchandises est par conséquent un véritable enjeu pour respecter les objectifs que Paris s'est fixé pour son territoire en la matière à l'horizon 2020 ;

Considérant par ailleurs que, vu l'extrême prépondérance actuelle des livraisons en camions, toute mesure visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur a également un impact certain sur la qualité de l'air que nous respirons à Paris, et notamment sur les concentrations en particules ;

Considérant l'expérimentation « Tram Fret » menée par l'APUR et la RATP visant à vérifier la faisabilité de la mise en œuvre de trams de marchandises sur les voies du T3 ;

Considérant la communication du Maire de Paris de novembre 2012 relative à la lutte contre la pollution dans laquelle il est indiqué que la ville de Paris considère le tram fret comme un « moyen logistique très innovant » permettant de « transporter de grandes quantités de marchandises avec de très faibles nuisances, notamment en termes de bruit » et qu'elle est par conséquent « très intéressée par ces solutions d'avenir et étudie actuellement un test en conditions réelles avec un opérateur » ;

Considérant l'intérêt pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement, une fois le prolongement du T3 effectif et compte-tenu des connexions possibles avec le projet d'hôtel logistique envisagé sur le site de Bercy Charenton, que cette expérimentation puisse avoir également lieu sur son territoire ;

Aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que l'expérimentation du « Tram Fret » en conditions réelles avec un opérateur puisse être étendue au 12<sup>ème</sup> arrondissement et que soient prises en compte les opportunités liées aux connexions avec le projet d'hôtel logistique envisagé sur le site de Bercy Charenton ;**
- **Que cette solution d'avenir qu'est le « Tram Fret » figure expressément dans les grandes orientations du Plan Climat Énergie de Paris dans la partie « La logistique urbaine : un enjeu pour 2020 ».**

(DEVE 186)

**Vœu relatif à un pôle de fret ferroviaire sur le site des Halles**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant les nuisances, la pollution, et la lourde contribution au dérèglement climatique entraînées par la part excessive du transport routier dans l'acheminement des marchandises vers le cœur de notre agglomération ;

Considérant que le transport de marchandises est un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre, représentant 1/4 du bilan carbone parisien ;

Considérant que ce sont principalement les échanges Paris - Banlieue qu'il faut faciliter pour ce secteur, ce qui justifie de fait le choix du RER comme un des moyens de transport de marchandises à privilégier ;

Considérant qu'il s'agit d'accompagner le développement d'une nouvelle organisation logistique moins polluante, plus respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois ;

Considérant que le dépassement de ces difficultés passe notamment par la définition d'un plan de développement de la logistique urbaine à Paris, et que la mise en œuvre de ce plan peut s'appuyer sur le réseau ferré existant ;

Considérant que dans cette optique et à l'initiative des Verts, les orientations d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme ont été amendées par le conseil de Paris en janvier 2005, afin que l'aménagement du quartier des Halles comprenne « la création d'un pôle de fret urbain pouvant utiliser les voies ferrées ou routières souterraines pour la desserte des espaces logistiques en sous-sol, existants ou à créer, sans porter atteinte à la fonctionnalité du transport public de voyageurs » ;

Considérant que ces orientations d'aménagement ont valeur réglementaire et doivent être mises en œuvre ;

Considérant que sur proposition des Verts, le plan de déplacements de Paris voté par le conseil de Paris intègre ces orientations en prônant la réalisation d'une plateforme logistique multimodale sur le site des Halles ;

Considérant le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France, arrêté par le Conseil régional d'Ile-de-France en février 2012 et qui réaffirme l'objectif de « favoriser le transport de marchandises par voie ferrée » ;

**Vœu relatif au développement de l'agriculture urbaine**

déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**déposé par les éluEs EELV du Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup>**

Considérant que l'agriculture urbaine est entendue communément comme une production localisée en ville ou à sa proximité ;

Considérant que selon la FAO, institution des Nations Unis pour l'alimentation et l'agriculture, l'agriculture industrielle ne pourra suffire à nourrir la planète sur le long terme, en raison de la raréfaction des terres arables, la dépendance aux combustibles fossiles et aux impacts des modes de production sur le climat ;

Considérant les multiples bénéfices environnementaux de l'agriculture urbaine (gestion des eaux pluviales, isolation thermique dans le cas des toitures, recyclage des déchets urbains, faibles empreintes carbone due aux transports, renforcement de la biodiversité) ;

Considérant que l'agriculture urbaine s'inscrit dans une logique de circuits courts de production pour réduire les émissions de GES et de renforcement de la résilience des villes ;

Considérant que les techniques éprouvées à travers le monde démontrent que des superficies modestes, y compris sur les toits, peuvent produire des quantités non négligeables de végétaux et que des projets, en Amérique du Nord notamment, offrent des pistes reproductibles de modèles de gestion, de fonctionnement et d'équilibre économique ;

Considérant que la production alimentaire peut être porteuse de projets d'intérêt social locaux (insertion sociale et économique, renforcement des liens entre générations et cultures, solidarité envers les plus démunis, transmission des savoir-faire) ;

Considérant l'importance d'éduquer les urbains à l'alimentation et aux impacts de leurs consommations sur l'environnement et sur les territoires au-delà de Paris ;

Considérant l'intérêt croissant pour ce type de projets en France et les nombreux débouchés possibles pour les productions, bruts ou cuisinées (sous forme de repas préparés, marchés, paniers) ;

Considérant que de tels sites peuvent également servir de support à la formation dans le domaine de l'emploi vert et aux métiers liés au jardinage, à l'agriculture, à la cuisine, ...

Considérant le potentiel important à Paris pour développer des projets d'agriculture urbaine (existence de quelque 80 ha de toitures sur dalle sans encombrements selon l'APUR) ;

Considérant le potentiel des carrières souterraines parisiennes, dont le réseau fait plus de 300Km, situé en particulier dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, susceptible de permettre le développement de la myciculture ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que, dans le cadre de la déclinaison du Cahier d'Adaptation au Territoire du Plan Climat Énergie, la Mairie de Paris lance en 2013 un projet d'agriculture urbaine après examen des sites potentiels en arrondissements.**

**Vœu relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation des murs**

déposé par Danielle FOURNIER, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**déposé par les éluEs EELV du Conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup>**

Considérant que la végétation des villes participe à la diminution des phénomènes d'îlot thermique urbain en créant de la fraîcheur par différents processus (ombrage saisonnier des infrastructures; évapotranspiration; minimisation des écarts de température au sol)

Considérant que la végétation isole et régule la température des murs en créant en été un écran contre la chaleur du soleil et en protégeant en hiver des vents froids - la température maximale des murs végétaux est de 30 °C contre 60° pour les murs classiques en fonction du type de revêtement. Une étude de Sandifer et Givoni (2002) a démontré l'effet rafraîchissant de la vigne vierge sur un mur, avec des réductions de températures allant jusqu'à 20°C, comparativement à un mur non ombragé.

Considérant que la végétalisation des façades offre une surface végétale supplémentaire et significative pour l'épuration de l'air et que la végétalisation fixe de nombreux polluants et poussières en suspension dans l'air (contrairement aux surfaces minérales), rendant l'air ainsi plus respirable car moins sec

Considérant que les murs végétalisés participent à l'essor de la biodiversité floristique et faunistique en milieu urbain, par les plantes utilisées comme par les espèces de faune qui viennent y trouver nourriture et habitat

Considérant que les murs végétalisés ont des qualités esthétiques indéniables et contribuent à changer positivement l'image du bâtiment

Considérant que, quand les réseaux souterrains le permettent, ces aménagements sont simples, peu consommateurs d'espace (une fosse de 15 cm de largeur est suffisante), peu coûteux et que la gestion des plantations peut être confiée aux habitants qui en font la demande

Considérant que ces solutions sont par ailleurs d'un coût d'entretien faible

Considérant que la nature en ville est support de lien social et que l'implication des habitants dans la végétalisation de l'espace public permet de développer une relation avec leur environnement en général et l'espace public en particulier, en renforçant les liens sociaux

Considérant que d'autres programmes municipaux participatifs tels que celui de Lille depuis 2003, "Verdissons nos murs", celui de Rennes depuis 2004, "Embellissons nos murs", ou des actions plus récentes de déminéralisation et de végétalisation de parcelles de trottoirs comme à Strasbourg en 2012, sont concluantes et remportent un succès croissant

Considérant l'important potentiel pour ce type d'opérations à Paris comme le montre l'étude APUR « l'espace public parisien : nouvelles pratiques, nouveaux usages »

Considérant l'attrait grandissant des habitants pour les projets de nature en ville, projets de jardins partagés, pérennes ou éphémères, végétalisation de l'espace public, pieds d'arbres,

Considérant que la Mairie du 18<sup>ème</sup> a mis en œuvre des jardinières participatives (jardinières Bd de la chapelle, pieds d'arbres rue Maurice Genevoix) qui donnent satisfaction aux riverains, mais dont la procédure d'installation et de conventionnement mériterait d'être simplifiée,

Aussi, sur proposition de Danielle FOURNIER, Sylvain GAREL et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris mette en place dès 2013 un dispositif de type « Main verte » facilitant la possibilité offerte aux parisiens(ne)s de végétaliser les fonds de trottoirs le long de murs d'habitation.**

**Vœu bâtiment exemplaire**

*déposé par Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

**adopté par le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant les apports environnementaux et sociaux de l'expérience pilote du gymnase des Vignoles et de son Jardin sur le Toit

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'articuler ses plans d'action en faveur du développement durable et notamment le Plan Climat et le Plan Biodiversité,

Considérant que les phénomènes de dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité sont étroitement liés dans la mesure où la biodiversité est affectée par l'évolution du climat et où la dégradation des écosystèmes aggrave les effets du changement climatique,

Considérant que la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un bâtiment doit être pensée à toutes les étapes de son cycle de vie -- lors de l'extraction et la fabrication des matériaux, lors de la construction, lors de l'utilisation dudit bâtiment et enfin lors de sa démolition et du recyclage des matériaux,

Considérant que les techniques permettant de telles réductions de GES sont aujourd'hui connues -- utilisation de matériaux produits à proximité pour éviter un transport sur de longues distances, utilisation d'agro matériaux comme le béton de chanvre, ou encore, pour l'isolation, de matériaux biosourcés type laine, chanvre ou textiles recyclés plutôt que les produits dérivés du pétrole comme la mousse de polyuréthane, utilisation de matériaux recyclables, optimisation de l'orientation du bâti, utilisation d'un mix d'énergies locales et renouvelables (géothermie, récupération de la chaleur issue des eaux usées, production de déchets à partir de déchets fermentescibles, etc.)

Considérant que cette approche permettrait aussi de limiter (via une moindre exploitation des carrières, des forêts, des gisements pétroliers) l'impact de la construction sur les milieux en dehors du territoire parisien et donc de limiter globalement l'impact de la ville sur la biodiversité,

Considérant que les techniques permettant l'intégration du vivant dans le bâti existent également (végétalisation des façades, utilisation de matériaux non traités, création d'anfractuosités pour les oiseaux et de points d'ancrage pour les végétaux, installation de nichoirs et d'abris, proscription des grandes baies vitrées responsables de collisions pour les oiseaux, etc.),

Considérant qu'une végétalisation bien conçue des façades participe à la fois aux performances énergétiques d'un bâtiment et à l'enrichissement de la biodiversité sur un territoire,

Considérant qu'un aménagement adapté des espaces libres au sol d'une parcelle peut participer à l'amélioration de la biodiversité en milieu urbain (perméabilisation des sols, végétalisation, établissement de connections avec les espaces végétalisés environnants, etc.),

Considérant les nombreux autres services rendus par la végétation en zone urbaine dense (rétention d'eau, amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, meilleure qualité paysagère, etc.),

Considérant qu'un bâtiment peut être support d'agriculture urbaine dans une logique de circuits courts de production pour réduire les émissions de GES, de renforcement de la résilience de nos villes, de création de nouveaux emplois et de renforcement du lien social,

Considérant la nécessité d'expérimenter et d'évaluer ce type de bâtiments dans une perspective de reproduction,

Considérant que dans le 20<sup>e</sup> un nombre important de projets d'urbanisme et de construction sont prévus

Considérant que Paris se doit d'être exemplaire et à la pointe de l'innovation,

Aussi, sur proposition de Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu qu'un appel à projet soit lancé d'ici la fin 2013 pour la réalisation sur le territoire du 20<sup>e</sup> d'un bâtiment exemplaire en matière de performance énergétique, d'émission de gaz à effet de serre et de biodiversité.**

Conseil de Paris des 10 11 et 12 décembre 2012  
(DEVE 186)

*Vœu relatif à l'évolution de la réglementation*

*du pouvoir d'injonction de ravalement*

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant que selon l'Article L132-1 du code de la construction et de l'Habitation, tout immeuble doit faire l'objet de travaux de ravalement de façade tous les dix ans,

Considérant que ce même article confère à l'autorité municipale un pouvoir d'injonction aux propriétaires d'effectuer ces travaux,

Considérant que ces travaux ravalement sont une occasion propice à la pose d'une Isolation Thermique Extérieure et/ou remplacement des huisseries,

Considérant que la Ville conseille d'ores et déjà aux propriétaires de coupler les travaux de ravalements avec des travaux d'isolation et les informe sur les dispositifs de financement existants,

Considérant néanmoins que faute de pouvoir d'injonction, ces conseils et informations n'enclenchent que trop rarement travaux d'amélioration thermique des bâtiments,

Considérant que la ville de Paris dispose des informations permettant de détecter les bâtiments les plus énergivores,

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande au gouvernement des modifications législatives afin que le pouvoir d'injonction de ravalement soit progressivement étendu aux travaux d'améliorations thermiques en commençant par les bâtiments les plus énergivores.**

**Vœu relatif à la création d'un livret d'épargne Paris Climat**  
**et de prêts adossés pour financer les économies d'énergie des particuliers**

déposé par Michel Charzat, Yves Contassot et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que la réduction des émissions des Parisiens et Parisiennes est indispensable pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat Energie de Paris à l'horizon 2020 puis 2050 ;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers conséquents et de créer des outils financiers adaptés, à même de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens, comme aux acteurs économiques, d'investir dans les économies d'énergie (travaux de rénovation thermique, acquisition d'équipements moins consommateurs, de véhicules à moindres émissions, etc.) ;

Considérant que le livret Développement Durable créé au plan national a vocation à favoriser in fine les grands investissements en matière de développement durable au plan national ;

Considérant que des expériences similaires sont menées à l'échelle de territoires plus petits (région Alsace-Lorraine, agglomération de Voiron, Alsace, département de l'Essonne...) et ont permis de dynamiser les investissements locaux en faveur des économies d'énergie, en adossant à ces livrets d'épargne des emprunts à taux adaptés ciblant ces économies d'énergie ;

Considérant le succès du relèvement des plafonds du livret A et du livret Développement Durable qui ont permis de collecter 21,29 milliards d'euros au mois d'octobre 2012 ;

Considérant le Plan Bâtiment durable qui doit être mis en place début 2013 et qui a pour objectif affiché de réaliser, en partenariat avec les collectivités locales, un million de logements neufs et rénovés, sobres en énergie chaque année ;

Considérant la nécessité, pour cela, de disposer d'outils financiers adaptés à proposer aux acteurs économiques et aux particuliers ;

Aussi, sur proposition de Michel Charzat, Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que :

**-Le Maire de Paris engage une réflexion avec des acteurs du secteur bancaire, et en premier lieu avec le Crédit Municipal, Paris Métropole, la région Ile-de-France et l'ADEME, visant à créer un Livret Paris Climat et des outils adaptés permettant de dynamiser les investissements des particuliers et des acteurs économiques dans les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

**-Les réflexions menées sur la création d'outils financiers innovants puissent alimenter le travail régional à venir sur le Plan bâtiment durable.**



Conseil de Paris des 10,11 et 12 décembre 2012

(DEVE 186)

**Vœu relatif à la valorisation des déchets des restaurants scolaires**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Vu le vœu relatif au gaspillage alimentaire adopté par le Conseil de Paris du mois de mai 2012 ;

Considérant l'objectif du Plan Climat d'atteindre l'objectif 30% d'énergies renouvelables ou de récupération dans la consommation énergétique de la Ville de Paris ;

Considérant la volonté du plan climat d'inciter une consommation responsable, moins génératrice de déchet ;

Considérant la volonté du plan climat de développer le compostage ;

Considérant l'intérêt que porte la municipalité parisienne à la réduction des déchets alimentaires dans la restauration collective ;

Considérant qu'entre 150 et 200g par personne d'aliments sont jetés en restauration scolaire, et que, selon une enquête dans certains établissements du Val-de-Marne, 60 % du pain, 37% de la viande, 39 % des desserts finissent à la poubelle ;

Considérant que les déchets alimentaires encore consommables doivent être absolument évités, et que les déchets alimentaires inévitables doivent faire l'objet d'une politique de revalorisation : tri et compostage ou méthanisation des déchets fermentescibles, etc. ;

Considérant que les déchets alimentaires issus de la restauration scolaire ne font actuellement l'objet d'aucun compostage ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu qu'une expérimentation soit menée dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris sur la collecte sélective des déchets organiques issus de la restauration scolaire et leur valorisation (compost, méthanisation, etc.).**

# **Plan Climat – 2**

## **Autres propositions**

Conseil de Paris des 10 11 et 12 décembre 2012

(DEVE 186)

**Vœu relatif à l'abandon des projets d'immeubles de grande hauteur**

**au regard des exigences du Plan Climat**

déposé par Jacques BOUTAULT, Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant que la forme urbaine des tours ne remplit pas les objectifs de densité,

Considérant qu'aucune tour, quel que soit son niveau d'isolation, ne peut rivaliser avec un immeuble de taille modeste en termes de performance énergétique compte tenu des contraintes spécifiques liées à la hauteur (ascenseurs, surpresseurs, sécurité, etc.),

Considérant que de la même façon le bureau d'études Enertech évalue que la tour Post Tower (162m) à Bonn, livrée en 2002 et réputée pour être un modèle d'économie d'énergie, consomme en réalité 228 kWh/m<sup>2</sup>/an, alors que les modélisations informatiques au moment de la construction prévoyaient 137 kWh/m<sup>2</sup>/an. Or c'est ce modèle même de construction qui est pris en exemple dans les débats sur la Tour Triangle ;

Considérant que Paris dispose d'un taux d'emploi particulièrement élevé, très supérieur à la population active du territoire parisien,

Considérant que la pénurie de logements à Paris et dans la première couronne se traduit par un éloignement de plus en plus grand de Paris des familles, avec un étalement urbain persistant,

Considérant que cela génère donc des déplacements domicile travail importants se traduisant par des émissions de gaz à effet de serre conséquents,

Considérant en conclusion que les immeubles de grande hauteur, favorise l'étalement urbain, limite la densité, génère des déplacements contraints et sont en contradiction avec les objectifs du plan climat,

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT, Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**La ville de Paris mette un terme à ses projets d'immeuble de grande hauteur.**

**Vœu relatif aux systèmes de climatisation**  
***Rattaché au projet de délibération 2012 DEVE 186***

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant les résultats du projet Epicea, dans le cadre du programme de recherche « Paris 2030 », qui prévoient une hausse de la température moyenne de l'air comprise entre 2 et 4 °C d'ici 2100, ainsi qu'une augmentation des pics de chaleur et des canicules, d'ici la fin du XXIème siècle ;

Considérant que les conséquences de ce changement climatique entraîneront nécessairement un accroissement des besoins en rafraîchissement des populations urbaines ;

Considérant que, ces dernières années, la climatisation s'est fortement développée dans le résidentiel et dans le tertiaire (un quart des surfaces tertiaires climatisées), mais aussi au sein du parc automobile (plus de 60% des véhicules en sont équipés) ;

Considérant l'étude lancée par l'APUR sur le « développement de la climatisation et analyse comparative des modes de production » actuellement en cours ;

Considérant les impacts des systèmes de climatisation sur l'environnement, notamment ceux des fluides frigorigènes, qui sont de puissants gaz à effet de serre, et ceux de la consommation d'énergie nécessaire à la production de froid ;

Considérant que les systèmes de climatisation individuels contribuent à réchauffer l'air ambiant, ce qui, en période caniculaire, peut aggraver le phénomène d'îlot de chaleur en centre-ville ;

Considérant le caractère inesthétique des appareils de climatisation installés en façades d'immeubles ;

Considérant l'avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère, qui stipule qu' « il conviendrait que le PPA intègre des mesures d'interdiction ou de limitation [du développement [des climatisations des bâtiments] » ;

Considérant que d'autres solutions permettent de se protéger efficacement de la chaleur : aménagement urbain (végétalisation, réfléchissement, humidification), exposition des bâtiments et choix des matériaux de construction (isolation et inertie thermique), alternatives à la production de froid (puits canadien), protection contre les rayons du soleil (rideaux, volets, végétation), usages vestimentaires (comme l'initiative japonaise « Super Cool Biz » pour réduire les consommations d'énergie électrique suite à la catastrophe de Fukushima), etc.

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **les résultats de l'étude sur le « développement de la climatisation et l'analyse comparative des modes de production » soient présentés aux élus du Conseil de Paris ;**
- **des mesures réglementaires soient rapidement mises en œuvre pour limiter le développement incontrôlé des systèmes de climatisation individuels à Paris ainsi que leurs nuisances.**

**Vœu relatif au financement des réhabilitations thermiques des logements sociaux**

*Rattaché à la délibération 2012 DEVE 186*

*déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant le maintien des objectifs de performance énergétiques des bâtiments dans les orientations générales du Plan Climat Energie 2012, soit de 50 pour le neuf et 80 Kwh/m2/an pour la réhabilitation ;

Considérant que ces objectifs s'imposent aux maîtres d'ouvrage de la Ville et des bailleurs avec lesquels elle contractualise ;

Considérant que l'expérience montre que même dans les conditions difficiles (faible apport solaire) le plan climat peut être respecté pour les constructions de logements neufs ;

Considérant que pour les réhabilitations thermiques, l'objectif de 80 kw/h/m2/an n'est en revanche pas toujours atteignable du premier coup, et ce pour des raisons techniques, économiques, d'occupation des appartements ou d'acceptabilité des travaux par les occupants ;

Considérant qu'il convient d'allouer prioritairement les budgets disponibles aux travaux les plus efficaces, permettant les économies d'énergie les plus grandes et donc les réductions les plus fortes d'émission de GES ;

Considérant néanmoins que, pour atteindre le facteur 4, il est indispensable que les premiers travaux effectués laissent possible (techniquement et économiquement) l'atteinte de l'objectif cible par des travaux ultérieurs ;

Aussi, sur proposition de Christophe NAJDOVSKI et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que Le conseil de Paris émet le vœu que dans le cadre de l'actualisation de son Plan Climat, et plus précisément dans la rédaction du cahier opérationnel logement, la ville de Paris :**

- **définisse des stratégies de rénovation pour amener le maximum de logement sociaux et ses propres bâtiments à une performance de 80KwH/m2/an,**
- **quand les travaux proposés par les bailleurs ne permettent pas d'atteindre directement l'objectif du Plan climat, que soient définis des critères de financement permettant d'assurer que les travaux proposés soient néanmoins compatibles avec une rénovation ultérieure permettant d'atteindre l'objectif de 80KwH/m2/an.**

**Vœu relatif à l'évolution de la réglementation sur la copropriété afin de faciliter la réalisation de travaux d'amélioration énergétique**

déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant qu'il est dénombré 43 000 copropriétés à Paris ;

Considérant que les travaux de copropriété permettent de conserver la valeur d'un patrimoine immobilier, d'assurer la sécurité d'un immeuble et de l'adapter aux exigences de performance énergétique ;

Considérant que l'Agence Nationale de l'Habitat souligne dans son rapport de janvier 2012 Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés, que « la copropriété française se caractérise par une primauté de l'individuel sur le collectif inadaptée aux enjeux d'investissements à venir » et que cela « implique donc d'encourager la convergence d'intérêts entre copropriétaires et de favoriser la gestion collective en la faisant primer sur les intérêts personnels. »

Considérant que les dispositifs existants qui obligent le syndic à proposer l'institution d'un fonds spécial, baptisé « provisions article 18 », ou qui permettent aux copropriétaires de voter un plan pluriannuel de travaux et de décider d'alimenter un fonds pour le financer totalement ou partiellement au moyen d'appels réguliers sur une longue période sont insatisfaisants car facultatifs et soumis à l'unanimité des copropriétaires ;

Considérant que les décisions créant ces fonds n'emportent pas décision de travaux : ceux-ci doivent être votés normalement par l'assemblée générale ;

Considérant qu'il est très difficile pour une assemblée de copropriétaires de se lancer dans des travaux d'amélioration énergétique sans avoir la possibilité de réaliser une estimation préalable des gains en énergie potentiels, au regard de l'investissement demandé et des autres priorités d'entretien courant ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **Que le Maire de Paris interpelle le gouvernement pour que soit intégrée à la prochaine évolution législative une modification des règles de prises de décision de l'assemblée générale, permettant qu'une décision de travaux d'amélioration énergétique soit votée à la majorité absolue en modification de l'article 25-f de la loi 65**
- **Que le Maire interpelle le gouvernement pour que soit intégré un volet incitatif aux économies d'énergie en copropriété, permettant de mobiliser une subvention au bénéfice du syndicat, en déduction de la quote-part des copropriétaires, correspondant à des actions ciblées en particulier sur l'isolation des parois et les chaudières**
- **Que le Conseil de Paris apporte un concours financier à la mise en œuvre et à la diffusion du Coach Copro que l'Agence Parisienne du Climat va prochainement créer en partenariat étroit avec l'ADEME.**

**Vœu relatif au décret et à l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire**

***Rattaché au projet de délibération 2012 DEVE 186***

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Vu le Plan Climat de Paris et son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne de 30% d'ici 2020 par rapport à 2004 ;

Considérant que la restauration collective représente 18% des émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne ;

Considérant que dans un repas, les principaux émetteurs de gaz à effet de serre sont les viandes (notamment bœuf, veau, agneau) et le fromage à pâte dure ;

Vu le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, qui prévoient les exigences que doivent respecter les gestionnaires des services de restauration concernant la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent ;

Considérant que l'arrêté ne considère comme plats protidiques que la viande, le poisson et les œufs, omettant ainsi les protéines végétales dont la qualité nutritionnelle est pourtant reconnue, et qu'il édicte des règles nutritionnelles dépassées ;

Considérant l'obligation, imposée par le décret, pour les gestionnaires des services de restauration de proposer un produit laitier à chaque repas, ainsi que l'obligation, imposée par l'arrêté, de proposer des plats à base de viande, de poisson ou d'œufs à une fréquence importante ;

Considérant que ce décret et cet arrêté limitent fortement les initiatives des collectivités, y compris de Paris, de proposer des alternatives végétariennes dans la restauration scolaire ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**Le maire de Paris demande au gouvernement de revoir le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 afin de rendre possible la mise en place d'une alternative végétarienne dans la restauration scolaire.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

(DEVE 186)

**Vœu relatif aux contrats de fourniture d'électricité**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Au 31 décembre 2015, la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) se traduira par la fin des tarifs réglementés.

Paris, à l'image des autres collectivités, peut d'ores et déjà lancer un appel d'offres pour souscrire à une nouvelle offre sans attendre cette échéance.

Pour y réfléchir, un groupe de travail a été constitué entre les deux principales directions consommatrices d'énergie : La DPA (bâtiments) et la DVD (éclairage public).

Dans un contexte d'augmentation générale des prix de l'énergie et de raréfaction des ressources, le choix du ou des fournisseurs des collectivités est déterminant. La centralisation de tous les contrats de la ville et du département permettrait de mieux négocier les tarifs et de faire en sorte que toute ou partie de l'électricité fournie soit produite à partir d'énergies renouvelables.

A cet égard, la faible part d'énergie d'origine renouvelable contenue dans l'énergie fournie par l'opérateur historique EDF, plaide pour une accélération du processus.

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **le groupe de travail chargé de préparer le futur appel d'offres relatif aux contrats de fourniture d'électricité de la Ville de Paris et du Département de Paris prépare un appel d'offres intégrant la centralisation des contrats et une part majoritaire d'énergie renouvelable.**
- **qu'une communication sur l'avancée des travaux du groupe de travail dans la définition de cet appel d'offres soit présentée en 4<sup>ème</sup> commission au plus tard au cours du premier trimestre 2013.**
- **que l'appel d'offres soit lancé en 2013 pour une prise d'effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014.**



**Vœu relatif à l'interdiction du stationnement des autocars**

**au centre de Paris**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2020 d'atteindre une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par rapport à 2004 ;

Considérant la remarquable attractivité touristique de Paris qui accueille chaque année plus de 26 millions de visiteurs ;

Considérant la concentration de flux touristiques sur certains sites, notamment au centre de Paris et la conséquence du transport de groupe en autocars, avec en saison haute plus de 1500 autocars qui circulent dans la ville ;

Considérant l'engorgement des rues du centre de Paris et leur encombrement par des autocars ;

Considérant la pollution atmosphérique et sonore émise par les autocars de touristes de passage rue Réaumur ;

Considérant les orientations visant à accompagner et encadrer le développement des activités touristiques, inscrites au Plan de Déplacements de Paris (PDP) adopté au Conseil de Paris des 12-13 février 2007 ;

Considérant que ces orientations préconisaient le développement d'aires de stationnement pour autocars en périphéries, l'offre de transports alternatifs aux autocars pour les groupes, la limitation de l'accès et du stationnement des autocars pour améliorer l'environnement des sites touristiques ;

Considérant que ce même PDP indiquait que les orientations visant à encadrer le transport des touristes par autocars seraient précisées dans un schéma directeur des déplacements des autocars de tourisme et dans une charte à conclure avec les professionnels du secteur du transport de tourisme ;

Considérant que malgré la politique de la ville à ce sujet, transcrite dans le Plan de Déplacement de Paris, les engorgements liés aux autocars demeurent encore et posent de sérieuses difficultés de déplacements, de stationnement et d'accès pour l'ensemble des autres usagers dans certaines zones touristiques parisiennes ;

Considérant le réseau, de parking et de transport en commun, adapté pour amener les touristes jusqu'au centre de Paris ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que les autocars ne soient plus autorisés à stationner dans le centre de Paris.**

Conseil de Paris des 10,11 et 12 décembre 2012

(DEVE 186)

**Vœu relatif à l'étude de faisabilité d'une piste cyclable à contre sens sur  
l'axe rue Réaumur-Quatre septembre**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2020 d'atteindre une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par rapport à 2004 ;

Considérant les objectifs du Plan Climat de réduction des émissions de Gaz à effet de Serre ;

Considérant le développement des transports doux comme un mode de transport écologiquement soutenable ;

Considérant la nécessité de faciliter et encourager la pratique du vélo en ville ;

Considérant la pacification de la circulation induite par les deux roues non-motorisés ;

Considérant les difficultés actuelles pour les cyclistes de traverser en toute sécurité le 2e arrondissement notamment sur un trajet Est-Ouest;

Considérant la rue Réaumur comme un axe de circulation structurant pour le 2e arrondissement ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu qu'une étude de faisabilité soit réalisée afin d'envisager la création d'une piste cyclable à contre sens sur l'axe Réaumur-Quatre Septembre.**

**Vœu relatif à la création jardin urbain sur le toit du gymnase Léopold Bellan**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que l'agriculture urbaine est entendue communément comme une production localisée en ville ou à sa proximité ;

Considérant les multiples bénéfices environnementaux de l'agriculture urbaine (gestion des eaux pluviales, isolation thermique dans le cas des toitures, recyclage des déchets urbains, faibles empreintes carbone due aux transports, renforcement de la biodiversité) ;

Considérant que l'agriculture urbaine s'inscrit dans une logique de circuits courts de production pour réduire les émissions de GES et de renforcement de la résilience des villes ;

Considérant que les techniques éprouvées à travers le monde démontrent que des superficies modestes, y compris sur les toits, peuvent produire des quantités non négligeables de végétaux et que des projets, en Amérique du Nord notamment, offrent des pistes reproductibles de modèles de gestion, de fonctionnement et d'équilibre économique ;

Considérant que la production alimentaire peut être porteuse de projets d'intérêt social locaux (insertion sociale et économique, renforcement des liens entre générations et cultures, solidarité envers les plus démunis, transmission des savoir faire) ;

Considérant l'importance d'éduquer les urbains à l'alimentation et aux impacts de leurs consommations sur l'environnement et sur les territoires au-delà de Paris ;

Considérant l'intérêt croissant pour ce type de projets en France et les nombreux débouchés possibles pour les productions, bruts ou cuisinées (sous forme de repas préparés, marchés, paniers) ;

Considérant que de tels sites peuvent également servir de support à la formation dans le domaine de l'emploi vert et aux métiers liés au jardinage, à l'agriculture, à la cuisine, ... ;

Considérant que le Plan Biodiversité fixe comme objectif de créer 15 jardins terrasses d'ici à 2020 sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant la possibilité d'aménager le toit terrasse du gymnase Jean Dame, sis 17, rue Léopold Bellan, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que la capacité de charge du bâtiment est d'environ 440kg/ m<sup>2</sup> ;

Considérant que le toit du gymnase Jean Dame dispose d'une surface suffisante (1 000 m<sup>2</sup>), pour permettre un tel aménagement ;

Considérant qu'une étude sur l'aménagement du toit du gymnase Jean Dame est toujours en cours ;

Considérant que cet équipement sera rendu plus aisément accessible par la réalisation d'un accès au toit, en conformité avec les normes en vigueur en matière de sécurité ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la Mairie de Paris lance en 2013 un projet d'agriculture urbaine sur le toit du gymnase Jean Dame situé dans le 2<sup>e</sup> arrondissement.**

**Vœu relatif à la mise en place d'une éco-labellisation des commerces**

déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2020 de réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2004 ;

Considérant les enjeux majeurs liés aux changements climatiques et la nécessité de modifier les comportements de chacun pour réduire son impact sur l'environnement ;

Considérant la présence dans le 2e arrondissement de 847 commerces d'équipements et de services en 2011 selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;

Considérant la création d'un label « Ecodéfis » par la délégation du Val-de-Marne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, en partenariat avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne, qui valorise des commerces qui prennent en considération des critères dans des domaines tels que l'économie d'énergie, les transports, les déchets, les emballages, les écoproduits et la gestion de l'eau ;

Considérant la possibilité d'adapter le dispositif « Ecodéfis » à Paris ;

Considérant le rapport de préconisations du Conseil de Développement économique durable du 2e arrondissement et en particulier sa partie sur l'intégration des acteurs économiques à la vie locale ;

Considérant le dispositif « Commerçants solidaires de Paris » relatif à la participation des commerçants à des campagnes d'information sur des grandes questions de solidarité et d'intérêt général ;

Considérant les engagements de campagne de la majorité municipale en matière de développement économique durable ;

Considérant l'attachement des élus du 2e arrondissement à la promotion d'éco-gestes et à la participation de tous les acteurs à la vie locale ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu qu'une démarche d'éco-labellisation des commerces soit mise en place dans le 2e arrondissement avec l'aide de la Ville de Paris, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, de manière à promouvoir des bonnes pratiques en matière de respect environnemental et de participation citoyenne à la vie locale.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

(DEVE 186)

**Vœu relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de  
panneaux photovoltaïques**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'objectif du Plan Climat d'atteindre l'objectif 30% d'énergies renouvelables ou de récupération dans la consommation énergétique sur son patrimoine d'ici 2020.

Considérant que l'énergie solaire est une énergie inépuisable qui n'induit pas d'émissions de gaz à effet de serre pour être convertie en chaleur ou en électricité ;

Considérant que les installations photovoltaïques permettent de compenser en partie nos émissions incompressibles de Gaz à effet de serre et d'améliorer sensiblement le bilan carbone de la Ville de Paris ;

Considérant que pour le solaire photovoltaïque, la France est très en retard sur les autres pays européens. En Allemagne, où le soleil ne brille pas plus qu'en France, plus d'un million de m<sup>2</sup> d'installations solaires sont mis en place chaque année, contre 40000 m<sup>2</sup> en France ;

Considérant que le développement des énergies renouvelables est une priorité du Plan Climat ;

Considérant l'installation de panneaux photovoltaïques « Carreau du temple », dans le 3<sup>e</sup> arrondissement à proximité de lieux historiques ;

Considérant notamment que le Palais Brongniart propose une surface importante pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**-que le Maire de Paris intervienne auprès des ABF pour que ceux-ci revoient leurs critères d'autorisations d'installation de panneaux photovoltaïques dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris dans le but d'en accroître le nombre.**

**-que soient installés des panneaux photovoltaïques sur le toit du Palais Brongniart.**

**Vœu relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de plantation d'arbres dans le centre de Paris (décrété "minéral")**

déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**adopté à l'unanimité par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant la stratégie d'adaptation du territoire aux risques climatiques de demain que porte le Plan Climat ;

Considérant le rapport de l'APUR intitulé « Etude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement climatique à l'Echelle de l'Agglomération parisienne » paru en 2012 rappelant que la végétalisation permet de tempérer la température en zone urbaine ;

Considérant que le 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris est peu pourvu de végétations et d'arbres pourtant nécessaires pour la réduction des phénomènes d'îlot thermique urbain en créant de la fraîcheur par différents processus (ombrage saisonnier des infrastructures; évapotranspiration; minimisation des écarts de température au sol) ;

Considérant que le 2<sup>e</sup> arrondissement n'est pas un arrondissement historiquement « minéral », celui était pourvu d'arbres dans la période post-haussmanienne ;

Considérant l'enrichissement esthétique de la ville qu'apporteraient plus d'arbres dans l'arrondissement ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris intervienne auprès des ABF pour que ceux-ci revoient leur point de vue en matière de végétalisation du centre de Paris afin de permettre une augmentation significative du nombre d'arbres.**

**Vœu relatif à la réduction de la vitesse à 30km/h au centre de Paris**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

**adopté par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant l'objectif du Plan Climat à l'horizon 2020 d'atteindre une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par rapport à 2004 ;

Considérant l'objectif du Plan Climat le développement des zones 30km/h ;

Considérant que l'enjeu de la lutte contre la pollution et de la préservation de la qualité de l'air est primordiale pour une agglomération dense comme celle de Paris ;

Considérant que la réduction de la vitesse permettrait d'améliorer la qualité de l'air ;

Considérant que la réduction des pollutions atmosphériques est primordiale pour la santé des parisiens ;

Considérant que la réduction de la vitesse permettrait de réduire les nuisances sonores ;

Considérant le fait que la Ville de Paris est favorable aux circulations douces ;

Considérant le centre de Paris et le 2<sup>e</sup> arrondissement comme particulièrement saturé par la circulation automobile ;

Considérant le centre de Paris comme propice au développement d'une circulation respectueuse de l'environnement ;

Considérant que l'abaissement de la vitesse améliorerait la sécurité routière notamment pour les piétons par la réduction des distances de freinage, pour les cyclistes en réduisant le différentiel de vitesse entre les automobiles et les cyclistes mais également pour les automobilistes et les usagers de deux roues motorisés ;

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que la vitesse dans le centre de Paris soit limitée à 30km/h.**

**Vœu relatif à l'écoquartier Saint-Vincent de Paul dans le cadre de  
l'actualisation du Plan Climat Énergie de Paris**

*déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

**déposé par les éluEs EELV du Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup>**

Après l'arrêt définitif des fonctions hospitalières en février dernier, et alors que la Loi Duflot sur la mobilisation du foncier public en faveur de la production de logement est en cours d'examen au Parlement, l'avenir du site de Saint-Vincent de Paul va connaître dans les prochains mois une nouvelle actualité, alors que la Ville de Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris négocient les conditions de sa cession dans le cadre d'une opération d'aménagement.

Depuis 2 ans, la Ville conduit une étude de faisabilité, qui doit permettre de fixer les grandes orientations d'aménagement du site, ainsi que des éléments de programmation réalistes, afin, à la fois, de déboucher sur un accord avec l'AP-HP pour la cession du site et de répondre aux enjeux et aux besoins de la population en matière de logements, d'équipements, d'emplois, etc. Cette étude, qui n'est pas achevée, prévoit en outre une démarche de concertation auprès de la population.

Conformément aux engagements pris lors des élections municipales en 2008, cette opération devra se dérouler dans le cadre d'une démarche d'écoquartier. Ce concept résulte de la prise en compte des enjeux de développement durable dans la fabrication de la ville, trop longtemps pensée dans une logique extensive, sans tenir compte des contraintes environnementales qui pèsent sur les habitats humains, et de leurs impacts réciproques. Avec les démarches portées par l'Union Européenne (Programme Concerto lancée en 2005), par le Ministère de l'Ecologie (concours Ecoquartiers lancé en 2008) ou encore la Région Ile-de-France (Programme Nouveaux Quartiers Urbains initié également en 2008), le concept a d'ores et déjà été expérimenté depuis plusieurs années, et plusieurs opérations parisiennes ont été réorientées pour intégrer cette dimension (Clichy-Batignolles, Gare de Rungis).

Alors que le Plan Climat Energie de Paris est actualisé, le temps est venu d'approfondir le volet environnemental du projet, notamment en matière d'énergie, et d'engager les études nécessaires pour préciser les cibles et les niveaux d'exigence qui seront poursuivis et déterminer la capacité de développement des énergies renouvelables sur cette emprise, voire au-delà. La dimension écoquartier pourrait en effet être pensée à une échelle plus large que la seule emprise de l'ancien hôpital, en particulier pour assurer l'équilibre économique d'installations coûteuses (ex. de la géothermie si cette source était mobilisable).

Enfin, les réflexions menées par l'association Hespere 21 pour l'intégration d'un projet d'habitat participatif dans le quartier Saint-Vincent de Paul, incitent à envisager comment associer les futurs usagers et habitants du quartier dans la conception d'un morceau de ville où la notion de maîtrise d'usage prenne tout son sens. Au lieu d'un quartier stéréotypé, dans lequel des produits immobiliers



standardisés sont réalisés sans tenir compte des évolutions de la demande sociale, l'enjeu est d'imaginer avec les habitants et riverains un lieu de vie fondé sur les principes de mixité, de partage, de solidarité, de robustesse écologique, de convivialité, qui réponde à la fois aux enjeux quantitatifs de la crise du logement, mais également aux enjeux qualitatifs du vivre ensemble dans la cité.

Aussi, sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **que la Ville de Paris engage les études environnementales permettant de déterminer les objectifs de l'écoquartier, notamment en matière d'énergie renouvelable, en particulier en matière de géothermie ;**
- **que l'écoquartier fasse l'objet à partir du 2013 d'une démarche de concertation auprès de la population, pour un aménagement novateur, écologique et participatif.**

**Vœu relatif à la plantation d'arbres dans le 20e arrondissement**

déposé par Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

**adopté par le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que malgré les efforts de Paris, le GIEC prévoit une augmentation globale de la température du globe qui dépassera les 2°C

Considérant que les épisodes de canicule vont devenir de plus en plus nombreux et, qu'en ville, ils sont accentués par le phénomène d'îlot de chaleur (surchauffe spécifique aux agglomérations denses qui fait qu'elles subissent une augmentation de température de 3 à 5 degrés par rapport aux territoires moins artificialisés)

Considérant qu'ils ont un impact sur la santé publique allant du simple inconfort à une augmentation dramatique de la mortalité humaine

Considérant que 70% de la population française vit maintenant en ville et que près de 200 000 personnes habitent le 20<sup>e</sup>

Considérant qu'il est indispensable d'adapter nos villes à ces changements climatiques afin d'en protéger la population

Considérant que la plantation massive d'arbre permet de lutter contre ces phénomènes car les arbres, grâce à l'ombre qu'ils procurent en été et grâce à l'évapotranspiration, (diffusion de vapeur d'eau par le feuillage) permettent d'abaisser fortement la température en été dans l'espace public.

Considérant que la mise en œuvre des GPRU St Blaise, Porte de Vincennes et Porte de Montreuil et la réhabilitation de la Ceinture Verte entre les portes de Bagnolet et de Montreuil

Aussi, sur proposition de Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **qu'un diagnostic systématique des sous-sols des voies sans arbres soit fait afin de déterminer les possibilités de plantation pour les 5 prochaines années**
- **que, dès 2013, les rues suivantes soient plantées :**

**Rue P. Quillard, rue V. Dejeante, rue Maurice Berteaux, rue Stanislas Meunier, rue V. de la Blache, rue du Dr Labbé, Rue Louis Ganne, rue Harpignies, rue E. Reisz, rue A. Chapuis, Rue Charles et Robert, rue Schubert, rue Paganini, Rue Le Vau coté boulevard périphérique**

**Vœu rattaché à la délibération 2012 DEVE 186**  
relative au Plan Climat

**Rythme de mise en œuvre du plan climat**

déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant les paragraphes suivants (page19) :

Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption du Plan Climat : on constate que de nombreux progrès ont été réalisés mais que le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs de 2020 s'avère toujours aussi ambitieux. Pendant ces cinq années, les services de la Ville se sont mis en ordre de marche : le fonctionnement des directions s'est adapté pour mieux prendre en compte les enjeux du changement climatique et les agents ont progressivement été sensibilisés au défi que chacun doit relever sur son domaine de compétences. Des études et analyses ont permis de dresser des tendances quant à l'évolution attendue des engagements à 2020. Les mesures prises depuis 2009 ont permis d'éviter une dérive des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, sans toutefois s'inscrire dans l'atteinte des objectifs de 2020.

Considérant que ceux-ci démontrent la faible implication de la Ville dans la mise en œuvre du plan climat,

Considérant que celle-ci se traduit par une augmentation des gaz à effet de serre de 7,8%,

Considérant l'urgence à inverser cette tendance pour s'inscrire dans la trajectoire 2020,

Considérant que la mobilisation des directions doit se traduire en actions concrètes avec un effet mesuré sur les émissions de gaz à effet de serre,

Considérant qu'il n'est pas raisonnable d'attendre 2017 comme proposé pour effectuer un premier point d'étape,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le conseil de Paris émet le vœu que :**

**Un rapport d'étape sera présenté chaque année devant la 4<sup>ème</sup> commission puis devant le Conseil de Paris.**

**Chaque direction devra indiquer les mesures prises et leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre.**

**Un rapport sur l'opportunité de mettre en place un dispositif s'inspirant du système retenu dans le cadre du PAE ( Plan administration exemplaire) fixé par le Gouvernement pour les administrations centrales sera présenté au plus tard en juin 2013.**

**Vœu rattaché à la délibération 2012 DEVE 186**  
**relative au Plan Climat**

**Eclairage public**

*déposé par Yves Contassot, Jacques Boutault, Véronique Dubarry, Michel Charzat, Danielle Fournier, Sylvain Garel, Fabienne Giboudeaux, Katia Lopez, Christophe Najdovski*

Considérant l'absence de compteurs de consommation de l'éclairage public,

Considérant cependant que ce dernier, par l'ampleur du nombre de sources, représente à l'évidence un potentiel important d'économies,

Considérant que bon nombre de bâtiments ou équipements de l'administration ne semblent pas disposer non plus du niveau de leurs consommations,

Considérant qu'il semblerait que la consommation de l'éclairage public soit obtenu par simple soustraction de l'ensemble des consommations connues des consommations des bâtiments ou équipements de la ville,

Considérant que cela ne permet pas d'avoir une idée précise et fiable de la consommation de l'éclairage public,

**Sur proposition de Yves Contassot, Jacques Boutault, Véronique Dubarry, Michel Charzat, Danielle Fournier, Sylvain Garel, Fabienne Giboudeaux, Katia Lopez, Christophe Najdovski, le conseil de Paris émet le vœu suivant :**

**Qu'une méthodologie soit élaborée et présentée en 4<sup>ème</sup> commission afin de disposer de données précises sur la consommation de l'éclairage public à Paris.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Vœu rattaché à la délibération 2012 DEVE 186**  
relative au Plan Climat

**Bilan des conventions avec la FFB et la CAPEB**

déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

Considérant qu'à l'occasion de l'approbation du plan climat en 2007, des conventions ont été signées avec la FFB et la CAPEB, visant à favoriser la formation des professionnels d'une part et à offrir des bouquets types de travaux aux propriétaires d'autre part,

Considérant que l'implication des professionnels du secteur est déterminant pour la réussite des plans climats notamment pour la rénovation thermique des bâtiments,

Considérant qu'aucune donnée ne figure sur les documents relatifs au plan climat,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le conseil de Paris émet le vœu suivant :**

**Qu'un bilan des actions menées par la FFB et la CAPEB soit présenté dans les meilleurs délais en 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> commissions.**

**Vœu rattaché à la délibération 2012 DEVE 186**  
**relative au Plan Climat**

**Chauffage électrique**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant la nécessité de lutter tout à la fois contre le dérèglement climatique et contre la précarité énergétique,

Considérant l'évolution probable du prix de l'électricité qui pourrait augmenter de près de 50% d'ici 2020,

Considérant que trop souvent encore, les bailleurs sociaux construisent des logements chauffés à l'électricité,

Considérant les garanties apportées par la Ville aux programmes de construction des bailleurs sociaux,

Considérant que « la notion de gestion utilisée pour l'exercice d'une compétence n'interfère

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le conseil de Paris émet le vœu suivant :**

- **Que les nouveaux logements sociaux proscrivent systématiquement le chauffage électrique,**

**Que la Ville de Paris ne participe plus aux programmes de construction de logements sociaux lorsque ces derniers ont recours.**

**Vœu rattaché à la délibération 2012 DEVE 186**  
**relative au Plan Climat**

**Rénovation des logements sociaux**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant que 15 000 logements sociaux ont été rénovés au plan thermique entre 2007 et 2011 dans le document « Grandes orientations » et entre 2008 et 2011 dans le « bilan du plan climat »,

Considérant que 151 copropriétés ont réalisé un audit énergétique dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des bâtiments dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement et que 1126 logements vont faire l'objet de travaux d'amélioration énergétique dans ce cadre,

Considérant que 145 copropriétés ont réalisé un audit énergétique dans le cadre d'un dispositif mis en œuvre par la Ville en partenariat avec l'ADEME et la région Ile-de-France et porté par l'Agence Parisienne du Climat, et que 3000 logements vont faire l'objet de travaux d'amélioration thermique dans ce cadre

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **le conseil de Paris émet le vœu suivant :**

- **Qu'une information soit donnée chaque année au Conseil de Paris afin d'avoir une vision exacte du nombre de logements sociaux ou appartenant à des copropriétés rénovés concourant aux objectifs du Plan Climat.**
- **Que le bilan en termes de gaz à effet de serre soit précisé.**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat**

**Réservoirs d'eau non potable**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant l'affirmation selon laquelle «Consciente de son intérêt économique et environnemental, la Ville de Paris a souhaité conserver ce réseau d'eau non potable datant de l'époque haussmannienne. De ce fait, le maintien du réseau nécessite un investissement préalable à hauteur de 8 M€, qui sera réalisé par Eau de Paris dans le but de garantir les fonctionnalités actuelles du réseau (arrosage, lavage des trottoirs...). Par ailleurs, afin de le rendre plus performant, de permettre de nouveaux usages et de dégager des recettes, une valorisation de sites actuellement non indispensables au fonctionnement du réseau sera engagée.» (page 37),

Considérant l'approche privilégiant les aspects financiers sur les considérations de développement durable, de respect du patrimoine historique, de la mémoire ouvrière,

Considérant 'étude confiée à l'APUR sur le développement de nouveaux usages de l'eau non potable,

Considérant les évolutions climatiques en cours et leurs conséquences sur la pluviométrie,

Considérant qu'à ce jour personne ne peut sérieusement affirmer que les réservoirs d'eau non potable ne seront pas nécessaires dans le futur,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

**la phrase**

**« Par ailleurs, afin de le rendre plus performant, de permettre de nouveaux usages et de dégager des recettes, une valorisation de sites actuellement non indispensables au fonctionnement du réseau sera engagée ».**

**est supprimée**



Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Grandes orientations**

**Renouvellement de la flotte**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'affirmation selon laquelle « La Ville achète également des véhicules moins polluants et moins émetteurs de gaz à effet de serre (49 berlines hybrides Toyota Prius fin 2011).» (page31),

Considérant la directive 2009/33/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie, qui a été transposée en 2011 en droit national.

Considérant l'article L318-2 du code de la route,

Considérant le « guide sur l'achat public de véhicules de transport routier » publié par le ministère de l'écologie,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, la phrase précitée est complétée par :

**La Ville s'engage à respecter le niveau de 20% de véhicules « propres » lors de chaque renouvellement de la flotte et à intégrer les critères contenus dans le guide précité.**

**Un bilan sera présenté chaque année devant les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions du Conseil de Paris.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Grandes orientations**

**Objectifs rénovation chauffage électrique**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant la nécessité d'allier précarité énergétique et réductions des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant l'inefficacité au plan thermique du chauffage électrique,

Considérant qu'il est urgent de ne pas laisser perdurer ce mode de chauffage notamment dans les logements sociaux,

Considérant qu'il n'est pas envisageable de laisser à la charge des locataires des factures correspondant à une consommation de 200 kWh/m<sup>2</sup>/an

**Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,**

**Ajouter la phrase (page 17) :**

**Sous réserves de connaître les étapes susceptibles d'atteindre**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Grandes orientations**

**Objectifs 2020 pour le plan climat**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant la nécessité d'aller progressivement vers des bâtiments à énergie positive (BEPOS) tel que le prévoit la loi,

Considérant l'échéance de 2020 pour leur mise en œuvre,

Considérant le plan climat de 2007 qui avait intégré une progressivité possible puisque fixant un maximum de 50kWh/m<sup>2</sup>/an dès 2008,

Considérant qu'on ne pourra passer de 50kWh/m<sup>2</sup>/an en 2019 à l'énergie positive dès 2020

Considérant au surplus que le label BBC-Effinergie+ correspond à une consommation réelle de 40kWh/m<sup>2</sup>/an

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

**Après la phrase suivante :**

**« Le Plan Climat de Paris maintient l'objectif que les nouvelles constructions de logement à Paris respectent une consommation de 50kWh/m<sup>2</sup>/an en phase avec le label BBC-Effinergie+. »**

**Ajouter :**

**Afin d'atteindre la construction de bâtiments à énergie positive en 2020 comme le fixe la loi, il est nécessaire de procéder par palier progressif.**

**Chaque année, une adaptation des plafonds maximum de consommation sera éventuellement retenue sans attendre la révision générale du plan climat en 2017.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Grandes orientations**

**Précision sur la notion de surface**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant la modification des notions de surface des bâtiments et notamment la suppression des SHON et SHOB,

Considérant que la notion à retenir est dorénavant la surface de plancher,

Considérant l'absence de référence dans l'ensemble des documents à cette notion,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, :

**La notion de « surface plancher » (sp) est intégrée chaque fois qu'il est fait référence à un niveau de consommation maximal à atteindre.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Grandes orientations**

**Évolution des réseaux de chaleur**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'affirmation selon laquelle « A long terme, il sera nécessaire d'étudier dans le cadre de la métropole le développement d'une gouvernance pour les réseaux de chaleur et, entre autres, la possible mutualisation des investissements sur les outils de production. »

Considérant l'urgence à agir contre le dérèglement climatique,

Considérant que la proposition de créer un pôle métropolitain montre ainsi l'impossibilité à régler les questions urgentes liées au climat,

**Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, la phrase précitée est ainsi modifiée :**

**« La création de la métropole devra créer les conditions d'une gouvernance commune pour les réseaux de chaleur et, entre autre, envisager la mutualisation des investissements liés à l'augmentation nécessaires de la production de chaleur (géothermie, biomasse...) »**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Grandes orientations**

**Évolution de l'incinération**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'affirmation selon laquelle « La métropole parisienne présente de véritables opportunités : de nombreux réseaux de chaleur, une forte capacité de valorisation des ordures ménagères (1<sup>ère</sup> énergie d'origine renouvelable ou de récupération d'Île de France.»

Considérant que l'incinération n'est pas un mode de traitement des ordures ménagères qui doit être privilégié pour respecter les directives européennes sur la hiérarchie des modes de traitement des déchets,

Considérant que le SYCTOM s'est engagé dans une démarche de réduction importante de ses capacités d'incinération avec une division par un facteur 2 de deux de ses usines,

Considérant le schéma de potentiel de production d'énergies renouvelables et de récupération à Paris,

Considérant que ce schéma fait apparaître un objectif d'accroissement de la part des énergies liées à l'incinération,

Considérant que cela est contraire aux engagements pris par les représentants de la Ville au sein du Comité syndical du SYCTOM,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **la phrase précitée est ainsi modifiée :**

**La métropole parisienne présente à ce jour des caractéristiques qui seront modifiées dans un avenir proche : de nombreux réseaux de chaleur, une capacité de valorisation des ordures ménagères en voie de réduction,...**

**Le schéma est également modifié pour maintenir à l'horizon 2020 les productions actuelles.**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat**

**Grandes orientations**

**Évolution du prix de l'électricité**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant l'affirmation selon laquelle pour le prix de l'électricité, « il faut s'attendre à des hausses de plus de 30% d'ici 2016 »

Considérant que ce niveau de hausse repose sur un scénario de la Commission de régulation de l'énergie,

Considérant que la CRE justifie cette hypothèse par les éléments suivants :

S'agissant des prix de l'électricité, ils devraient également enregistrer une augmentation liée notamment aux dépenses d'investissements à réaliser dans les **réseaux de transport et de distribution**, mais aussi dans les **nouvelles installations** de production d'électricité et le déploiement des **énergies renouvelables**, à travers l'augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) ainsi que, dans une moindre mesure, des investissements de **prolongation du parc nucléaire français**.

Considérant cependant le rapport de la **commission d'enquête du Sénat du 11 juillet 2012** sur « le coût réel de l'électricité afin d'en déterminer l'imputation aux différents agents économiques »

Considérant que ce rapport précise que les investissements de **RTE** sont passés de 500 à 600 millions d'euros par an au début des années 2000 à 1,38 milliards d'euros en 2012 et devraient atteindre 1,5 à 1,6 milliard d'ici 2015. Ceux d'**ERDF** ont doublé entre 2005 et 2012, passant de 1,5 milliard à 3 milliards d'euros par an et devraient s'élever à plus de 3,5 milliards pour la période 2013-2016.

Considérant que selon ce rapport, la **facture moyenne d'électricité d'un ménage français s'alourdirait de 50 % d'ici 2020** pour atteindre 1307€ par an contre 874€ en 2011.

Aussi, sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **la phrase précitée est ainsi modifiée :**

**« il faut s'attendre à des hausses de plus de 30% d'ici 2016 et d'environ 50% d'ici 2020 ».**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Suivi des consommations d'eau**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés*

Considérant les actions envisagées pour faire face à une possible pénurie en eau,

Considérant la formulation suivante :

Une des pistes explorées est d'utiliser les équipements de compteurs de systèmes de télé-relevé et d'instaurer un système d'alertes fuites et de surconsommation. La réussite de l'utilisation effective de ces nouveaux outils de détection des fuites passe par :

- la pertinence des paramétrages de chaque contrat et l'exhaustivité de ce paramétrage, ce qui incite à centraliser la gestion des contrats d'eau
- une bonne coordination entre gestionnaires des contrats d'eau et gestionnaires des plombiers en charge de l'entretien des bâtiments. Il est en effet primordial que les plombiers en charge de l'entretien des bâtiments puissent disposer dans les meilleurs délais des informations relatives à l'évolution des index de compteurs.

Considérant que la régie Eau de Paris offre un service répondant à ces propositions, :  
[http://www.eaudeparis.fr/page/abonne/services/optimiser-sa-consommation/alertes-fuites-et-consommation?page\\_id=191](http://www.eaudeparis.fr/page/abonne/services/optimiser-sa-consommation/alertes-fuites-et-consommation?page_id=191)

Considérant que ce service est gratuit,

Considérant qu'il permet une alerte par e-mail en cas de dépassement d'une consommation de référence permettant de détecter rapidement une éventuelle fuite,

Considérant qu'il permet un suivi efficace des consommations,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **les paragraphes précités sont remplacés par :**

**Les directions et services de la Ville auront recours au service NOVÉO de la régie Eau de Paris afin de suivre leur consommation et de détecter les fuites éventuelles dans les meilleurs délais.**



**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Revêtements de voirie**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant les actions envisagées pour l'adaptation du territoire parisien,

Considérant particulièrement la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur et la canicule,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **la liste « des pistes d'action possibles » page 55 est complété ainsi :**

**Réfléchir à une modification des revêtements des sols, notamment des trottoirs.**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Collecte des déchets ménagers**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'action N° 18 relative au renouvellement du parc des chaufferies,

Considérant l'engagement pris lors du vote du plan climat en 2007 sur ce sujet qui précisait :  
la Ville augmentera encore son effort avec un budget annuel pérenne de 8 millions d'euros dès 2009  
(7,5 millions d'euros en 2008).

Considérant que cet engagement n'a pas été tenu, générant ainsi un retard préjudiciable en matière  
d'émissions de gaz à effet de serre,

Considérant qu'un vote a été acquis à l'unanimité du Conseil de Paris,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés, **le texte de l'action 18 est ainsi complété :**

**Pour tenir compte des engagements du plan climat précédent non tenus au plan financier, un  
effort exceptionnel de rattrapage sera engagé. Il se traduira par des inscriptions budgétaires  
complémentaires pour qu'à la fin 2014 le niveau de remplacement des chaufferies  
corresponde à celui qui était prévu par le plan climat de 2007.**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Niveau maximum de consommation**

déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés

Considérant les actions N° 12 et 13 ainsi libellées :

:

**Action 12 - Atteindre les performances Plan Climat pour les équipements neufs**

Les retours d'expérience des 5 dernières années ont mis en évidence les difficultés dans la mise en oeuvre opérationnelle de l'objectif de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les constructions d'équipements publics. Un travail a été mené entre les services de la Ville et la maîtrise d'oeuvre privée pour tenter d'interpréter de manière pratique cet objectif général au cas par cas.

Afin de rendre les dispositions du Plan Climat plus opérationnelles, la Ville a décidé de s'appuyer sur le label proposé par l'association Effinergie : « *Effinergie+* », qui va au-delà des dispositions réglementaires actuelles fixées par la réglementation thermique de 2012 (RT2012). Ceci permettra de recourir à une méthode d'évaluation et de contrôle claire et partagée avec les professionnels du bâtiment. L'objectif est toujours d'atteindre, autant que faire se peut, une consommation en énergie primaire (Cep max) de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an et, à minima, de s'inscrire dans les objectifs du label.

La réglementation thermique de 2012 introduit la notion de construction bioclimatique en créant un nouvel indicateur : le Bbio. Celui-ci traduit le fait que par sa bonne conception architecturale, le projet conduit à réduire au minimum les besoins énergétiques du bâtiment. Le label *Effinergie+* demande un niveau Bbio de 20 % inférieur à celui de la réglementation.

<b>Typologie de bâtiment</b>	<b>Consommation en énergie primaire maximum (Cep max, en kWh/m<sup>2</sup>/an)</b>	
	<b>RT2012</b>	<b>Label <i>Effinergie+</i></b>
<b>Bureaux</b>	<b>77</b>	<b>53,9 (-30 %)</b>
<b>Crèches</b>	<b>93,5</b>	<b>74,8 (-20 %)</b>
<b>Enseignement primaire</b>	<b>110</b>	<b>77 (-30 %)</b>
<b>Enseignement secondaire (partie jour)</b>	<b>60,5</b>	<b>42,35 (-30 %)</b>

**Action 13 - Atteindre les performances Plan Climat pour les rénovations**

La réglementation thermique de 2012, issue des engagements du Grenelle de l'environnement, ne fixe pas d'obligation pour la rénovation des bâtiments. La réglementation actuelle de 2008, peu connue et mise en oeuvre, indique que pour la rénovation des établissements tertiaires, dont les équipements publics, le gain attendu sur la consommation énergétique après travaux doit être de 30 %. Consciente de l'enjeu de la rénovation de son patrimoine dans la maîtrise de la facture énergétique, la Ville de Paris a inscrit dans son Plan Climat de 2007 l'objectif de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an de consommation en énergie primaire.

A l'instar du secteur de la construction neuve, les opérations de rénovation réalisées ces dernières années ont mis en évidence la difficulté à accomplir cet objectif sur des équipements publics spécifiques (piscine, gymnase, etc.).

C'est pourquoi, tout en conservant la cible générale de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an, la Ville de Paris se fixe un objectif de baisse de 30 % des consommations énergétiques pour les équipements publics non encadrés par la réglementation par rapport à une consommation moyenne basé sur l'analyse des Diagnostics de Performance Energétique des bâtiments municipaux réalisés ces dernières années.

Considérant que le plan climat voté en 2007 retenait la formulation suivante :

De retenir un maximum de 50 kWh/m<sup>2</sup> shon/an en énergie primaire (consommations de chauffage, d'eau chaude, d'éclairage, de ventilation et de climatisation) pour les opérations neuves, dépassant ainsi les normes du label BBC (bâtiment basse consommation).

- De retenir un maximum de 80 kWh/m<sup>2</sup> shon/an en énergie primaire pour les rénovations lourdes, s'inscrivant ainsi dans les recommandations de l'association Effinergie à laquelle la Ville a adhéré. L'éventuelle impossibilité technique d'atteindre un tel objectif devra être justifiée par un bureau d'études techniques indépendant.

Considérant qu'il était précisé qu'il s'agissait d'objectifs intermédiaires sur le chemin vers le facteur 4,

Considérant le retard déjà pris par la Ville en matière d'émissions de gaz à effet de serre,

Considérant la nécessité d'une exemplarité de la municipalité vis-à-vis des aménageurs et promoteurs,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **les actions 12 et 13 sont ainsi modifiées**

#### **Action 12**

**Afin d'atteindre la construction de bâtiments à énergie positive en 2020 comme le fixe la loi, il est nécessaire de procéder par palier progressif.**

**Chaque année, une adaptation des plafonds maximum de consommation sera éventuellement retenue sans attendre la révision générale du plan climat en 2017.**

#### **Action 13**

**Le Plan Climat de Paris retient un maximum de 80 kWh/m<sup>2</sup> sp/an en énergie primaire pour les rénovations lourdes, s'inscrivant ainsi dans les recommandations de l'association Effinergie à laquelle la Ville a adhéré. L'éventuelle impossibilité technique d'atteindre un tel objectif devra être justifiée par un bureau d'études techniques indépendant.**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Suivi des DPE**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'affirmation suivante : « Plusieurs chantiers ont d'ores et déjà été lancés comme une vaste campagne de Diagnostics de Performance Energétique du parc municipal et un programme de relevé métrique des surfaces des équipements municipaux. » (page 23)

Considérant les échéances prévues par la loi Grenelle,

Considérant que le plan climat de 2007 prévoyait :

« Afin d'en améliorer la connaissance, la Ville de Paris réalisera à partir de 2008, le diagnostic énergétique de tous ses équipements. Cette opération sera programmée sur 3 ans. »

Considérant que ces DPE auraient déjà du être réalisés et affichés dans les halls des bâtiments recevant du public,

Considérant qu'il est urgent de disposer d'une analyse de ces DPE,

Considérant que ces DPE devraient se traduire par un plan d'actions prioritaires en fonction du niveau de consommation,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **la phrase précitée est ainsi complétée**

**Une analyse des DPE sera présentée devant la 4<sup>ème</sup> Commission du Conseil avec un plan d'actions prioritaires destinées à réduire les consommations dans les bâtiments en commençant par les plus énergivores.**

Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Consommations des grands équipements sportifs**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'affirmation suivante : « Le second secteur le plus énergivore est celui des sports, avec des bâtiments de grandes dimensions et des consommations énergétiques importantes notamment d'eau chaude pour les piscines ». (page 22)

Considérant que les patinoires sont particulièrement consommatrices d'énergie,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **la phrase précitée est ainsi modifiée**

**« Le second secteur le plus énergivore est celui des sports, avec des bâtiments de grandes dimensions et des consommations énergétiques importantes notamment d'eau chaude pour les piscines ainsi que d'électricité pour les patinoires.**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Prix de l'électricité et économies attendues**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'hypothèse d'une hausse du prix de l'électricité de 40% entre 2010 et 2020 figurant sur le schéma N° 10 page 16..

Considérant que ce niveau de hausse repose sur un scénario de la Commission de régulation de l'énergie,

Considérant que la CRE justifie cette hypothèse par les éléments suivants :  
S'agissant des prix de l'électricité, ils devraient également enregistrer une augmentation liée notamment aux dépenses d'investissements à réaliser dans les **réseaux de transport et de distribution**, mais aussi dans les **nouvelles installations** de production d'électricité et le déploiement des **énergies renouvelables**, à travers l'augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) ainsi que, dans une moindre mesure, des investissements de **prolongation du parc nucléaire français**.

Considérant cependant le rapport de la **commission d'enquête du Sénat du 11 juillet 2012** sur « le coût réel de l'électricité afin d'en déterminer l'imputation aux différents agents économiques »

Considérant que ce rapport précise que les investissements de **RTE** sont passés de 500 à 600 millions d'euros par an au début des années 2000 à 1,38 milliards d'euros en 2012 et devraient atteindre 1,5 à 1,6 milliard d'ici 2015. Ceux d'**ERDF** ont doublé entre 2005 et 2012, passant de 1,5 milliard à 3 milliards d'euros par an et devraient s'élever à plus de 3,5 milliards pour la période 2013-2016.

Considérant que selon ce rapport, la **facture moyenne d'électricité d'un ménage français s'alourdirait de 50 % d'ici 2020** pour atteindre 1307€ par an contre 874€ en 2011.

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

- **le schéma page 16 est modifié comme suit : 2010-2020 +50%**
- **Le schéma N° 12 page 17 sera actualisé en conséquence**
- **La phrase suivante est ajoutée : « Le montant des économies attendues justifie les investissements nécessaires dès maintenant ».**

**Amendement à la délibération 2012 DEVE 186**

**relative au Plan Climat  
Carnet de l'administration**

**Partenariat public privé**

*déposé par Yves Contassot, et les éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et  
Apparentés*

Considérant l'action N° 14 ainsi libellée : « Les programmes de travaux à travers le lancement de grands chantiers pourront alors être lancés en adoptant la démarche la plus pertinente : marché à performance énergétique, contrat partenarial public-privé... »

Considérant le surcoût généralement constaté lors du recours au partenariat public privé ainsi que le montre les opérations comme le projet de TGI aux Batignolles,

Considérant qu'il existe de nombreuses autres solutions permettant de garder la maîtrise publique des dossiers,

Sur proposition de Yves Contassot et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés, **la mention « contrat partenarial public-privé » est supprimée.**